



# BULLETIN DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

JUIN 1948

	Page
LA CONFERENCE DE GENEVE SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION.....	1
LE CONTROLE INTERNATIONAL DE L'ENERGIE ATOMIQUE.....	7
LE CANADA ET LE PROGRAMME DE RETABLISSEMENT DE L'EUROPE.....	16

---

Le Canada et les Nations Unies.....	21	Accords internationaux conclus par le Canada.....	31
Nominations et déplacements au ministère des Affaires extérieures.....	24	Publications officielles.....	31
Nominations et déplacements des représentants au Canada d'autres pays.....	25	Déclarations officielles au Parlement.....	31
Visites de dignitaires et de personnages officiels.....	27	Communiqués aux journaux.....	34
Représentants du Canada aux conférences internationales.....	28	Discours.....	35
		Représentants du Canada à l'étranger.....	35
		Horaire des programmes de Radio-Canada.....	40

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE  
Dept. of Foreign Affairs  
and International Trade  
Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international  
125 Sussex  
Ottawa K1A 0G2

## LA CONFERENCE DE GENEVE SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

La Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information s'est réunie à Genève, du 24 mars au 21 avril 1948. Les délégués de cinquante-quatre gouvernements y ont pris part. Les gouvernements de la Bolivie, de l'Iran et de l'Irlande étaient représentés par des observateurs ainsi que les organisations suivantes:

### Intergouvernementales

Bureau international du travail  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science, et la culture  
Union internationale des télécommunications

### Non gouvernementales

Alliance coopérative internationale  
Organisation internationale des journalistes  
Union interparlementaire  
Fédération mondiale des Associations pour les Nations  
Unies

### Représentants du Canada

La délégation canadienne se composait de:

#### Délégués:

M. Jean Désy, C.R., ambassadeur du Canada en Italie,  
chef de la délégation  
M. Arthur R. Ford, rédacteur en chef de la London  
Free Press  
M. W. Arthur Irwin, rédacteur en chef du magazine  
Maclean's  
M. Lorenzo Paré, courriériste parlementaire de  
l'Action Catholique  
M. Andrew G. Cowan, Société Radio-Canada, Londres

#### Conseillers

M. Campbell L. Moodie, Haut-Commissariat du Canada à  
Londres  
M. George Hambleton, Division de l'information du  
ministère des Affaires extérieures

#### Secrétaire de la délégation

M. L.A.D. Stephens, Légation du Canada à Berne.

La conférence a approuvé trois projets de conventions, des projets d'articles pour le Projet de Déclaration des droits de l'homme et le Projet de Pacte des droits de l'homme, ainsi que quarante-trois résolutions. Le premier projet de convention, portant sur l'accès aux

JULY 1968

LA COMMISSION DE CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE  
LE 20 JUILLET 1968  
RE CAUSE DE LA DEMANDE DE RECONSTITUTION D'UN

.....	21	.....	21
.....	22	.....	22
.....	23	.....	23
.....	24	.....	24
.....	25	.....	25
.....	26	.....	26
.....	27	.....	27
.....	28	.....	28
.....	29	.....	29
.....	30	.....	30

- b) la rédaction d'un article sur la liberté de l'information destiné à figurer dans le projet de pacte international des droits de l'homme, également préparé par la Commission des Droits de l'homme,
- c) un énoncé des droits, obligations et pratiques que devra comprendre la notion de liberté de l'information.

L'énoncé des droits, obligations et pratiques que devra comprendre la notion de liberté de l'information, fondé sur un mémoire de M. Ferguson, a été rédigé en vue d'orienter les délibérations de la Conférence de Genève. Cet exposé constitue une synthèse d'opinions individuelles plutôt que l'ensemble des lignes de conduite déterminées par chacun des gouvernements représentés à la sous-commission.

#### Attitude du Canada

Le chef de la délégation canadienne, M. Jean Désy, a indiqué à la Première Commission de la conférence, le 27 mars, la position du Canada. "La critique, a-t-il dit, nous paraît une des conditions fondamentales de la liberté de l'information. Nous croyons donc que cette liberté est non seulement essentielle à la dignité de la personne, mais nécessaire au plein exercice de toutes les autres libertés de l'homme et du citoyen. Nous croyons que le libre accès aux sources d'information et la faculté d'expression sont indispensables au fonctionnement de la démocratie. Dans toute vraie démocratie la politique de l'Etat procède de l'opinion publique et de cette politique c'est le peuple qui est, en définitive, responsable. Sans la connaissance exacte des faits, sans la possession des éléments qui permettent de peser le pour et le contre, sans l'examen des opinions différentes ou contraires, le peuple sera inapte à exercer d'une façon éclairée son pouvoir d'orientation et de contrôle. Le libre choix ne peut se faire sans la libre critique et la critique sera faussée sans la connaissance objective des faits eux-mêmes."

"Nous savons bien, a ajouté M. Désy, que la liberté des uns est garantie par la liberté des autres et que le progrès individuel est conditionné par le progrès collectif. Pourquoi sommes-nous réunis? Précisément pour donner un code international à nos libertés nationales, augmentées, universalisées, pour assurer en deçà et au delà de nos frontières le respect d'un principe qui aura la force d'un droit reconnu. C'est encore pour définir ce concept de la liberté et le réglementer dans ses applications. Nous sommes, pour notre part, disposés à envisager, sur le plan national, certaines concessions qui seront jugées fructueuses sur le plan international. Nous sommes prêts à collaborer pleinement et sans arrière-pensée dans ce but. C'est dans cet état d'esprit que la délégation canadienne abordera l'étude des problèmes soumis à cette conférence. Elle accueillera tout projet tendant à élargir les concepts de liberté d'information et à étendre leur domaine de fait, mais elle combattra tout projet tendant à justifier et à maintenir des restrictions et des entraves à cette liberté."

#### Opposition à l'exercice de la censure en temps de paix

La délégation du Canada, en application des principes précités, n'a pas tardé à s'opposer nettement aux propositions qui auraient pu ouvrir la voie à l'établissement d'une censure des nouvelles en temps de paix. Le 1er avril, la Deuxième Commission a adopté une résolution commune des Etats-Unis et de la France qui proposait entre autres choses des conditions limitatives au cas où les exigences de la sécurité militaire obli-

geraient un Etat contractant, en temps de paix, à établir une censure provisoire. M. Paré (Canada) s'est opposé à la résolution pour autant qu'elle envisageait l'établissement de la censure en temps de paix. La résolution est devenue plus tard l'article 4 du projet de convention relatif à l'accès aux informations et à leur transmission d'un pays à l'autre (Annexe A à l'Acte Final). Lorsque le projet de convention a été mis au vote en séance plénière de la conférence, le 21 avril, la délégation du Canada a voté pour, mais M. Irwin a exprimé une réserve à l'égard de l'article 4.

"Je tiens à expliquer brièvement, a-t-il dit, le vote de la délégation canadienne sur le projet de convention relatif à l'accès aux informations et à leur transmission d'un pays à l'autre.

"La délégation du Canada a voté en faveur de cette convention parce qu'elle croit que l'objet premier de celle-ci est d'accorder aux correspondants étrangers une plus grande liberté pour recueillir et transmettre des informations, ce que nous approuvons sans réserve.

"Nous réservons, toutefois, notre position sur l'article 4 que nous interprétons comme une acceptation du principe de la censure préalable en temps de paix, à laquelle nous nous opposons énergiquement.

"Nous croyons qu'il importe d'exposer aux yeux de tous les faits sous leur vrai jour, mais nous ne croyons pas qu'il faille laisser l'arbitraire d'une censure préalable faire l'obscurité en temps de paix."

#### Pacte des droits de l'homme

La Sous-commission des Nations Unies sur la liberté de l'information et de la presse avait présenté un projet d'article 17 pour le Projet de Pacte des droits de l'homme. Le paragraphe 3 de cet article était ainsi conçu:

"Il ne sera pas exercé de censure préalable des écrits et imprimés."

A la Quatrième Commission, le Royaume-Uni a proposé la suppression du paragraphe 3.

M. Désy a protesté contre cette suppression parce que la censure préalable, qui ne serait pas prohibée si le paragraphe était supprimé, constitue l'une des formes les plus arbitraires de restriction à la liberté de la presse. "La suppression du paragraphe, ajouta M. Désy, neutraliserait dans une grande mesure d'autres clauses de l'article 17 qui garantissent la liberté d'expression."

Les délégués de la Suède et de la Belgique ont proposé la substitution de la disposition suivante au paragraphe 3:

"Il ne sera pas exercé de censure préalable des écrits et imprimés non plus que de la radio. Le contrôle préalable des films pourra être maintenu, à la condition qu'il s'exerce uniquement dans l'intérêt de la morale publique."

M. Zachariah Chafee, délégué des Etats-Unis, parlant à titre de membre de la sous-commission qui avait rédigé l'article 17, a exprimé l'espoir que la commission maintienne le paragraphe. "En le supprimant, a dit M. Chafee, nous abaissons le drapeau sous lequel se sont rangés des hommes comme John Milton." M. Chafee a déclaré en outre que, d'ordre de son gouvernement, il s'abstiendrait de voter.

informations et leur transmission d'un pays à l'autre, a été présenté par la délégation américaine; le deuxième, relatif à l'institution du droit de rectification en matière internationale, par la délégation française, et le troisième, visant la liberté de l'information, par la délégation britannique. Les trois projets de conventions proposés à la conférence ont été modifiés en commission.

Les quarante-trois résolutions adoptées par la conférence sur la liberté de l'information embrassent une matière très ample:

- a) principes généraux,
- b) l'accès aux informations et leur transmission à l'échelle internationale,
- c) mesures concernant la libre publication et la libre réception des informations, et
- d) organisme permanent pour faciliter le libre cours des informations.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies, en préparant un projet de déclaration ainsi qu'un projet de pacte relatif aux droits de l'homme, a décidé de ne pas établir de texte définitif pour les articles 17 et 18 de la déclaration et l'article 17 du projet de pacte, avant de connaître les vues de la Sous-commission de la liberté de l'information et de la presse et celles de la Conférence internationale sur la liberté de l'information.

Dès le début, le Canada avait participé activement aux délibérations de cette sous-commission, dont M. George V. Ferguson, rédacteur en chef du Montreal Star, était rapporteur, à la première session qui s'est tenue à Lake-Success du 19 mai au 4 juin 1947.

Pendant sa première session, la sous-commission a accompli deux tâches principales. Elle a abordé la question de savoir quels sont les droits, les obligations et les pratiques que devra comprendre la notion de liberté de l'information et préparé un rapport sur cette question pour le compte du Conseil économique et social. Elle a aussi rédigé un ordre du jour provisoire annoté, ainsi que des propositions relatives aux préparatifs à faire en vue de la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information.

La seconde session de la sous-commission s'est tenue à Lake-Success du 19 janvier au 3 février 1948, et a accompli trois tâches principales:

- a) la rédaction d'un article sur la liberté de l'information destiné à être inséré dans le projet de déclaration internationale sur les droits de l'homme préparé par la Commission des droits de l'homme;

L'amendement suédo-belge a été repoussé par 14 voix contre 4 et une abstention, celle de M. Chafee. Le rejet de l'amendement entraînait la suppression du paragraphe 3 de l'article 17. M. Désy a voté pour l'amendement suédo-belge et, par conséquent, pour le maintien du paragraphe 3.

M. M.J.V. Evans (Royaume-Uni) a proposé de remplacer l'alinéa b de l'article 17 par la disposition suivante:

"Les expressions d'opinions qui visent ou sont de nature à changer par la violence le système de gouvernement."

L'alinéa b recommandé par la Sous-commission des Nations Unies sur la liberté de l'information et de la presse était ainsi conçu:

"Les expressions d'opinions qui incitent à changer par la violence le système de gouvernement."

M. Désy s'est opposé au nouveau texte projeté parce que l'imprécision de l'expression "de nature à" ouvrirait la voie à de graves abus et à de nouvelles restrictions à la liberté.

M. Fernand Terrou (France) a dit que ses collègues ne pouvaient se rallier à une telle interprétation arbitraire qui mettrait la presse dans une situation désavantageuse. Il serait difficile, selon lui, de définir ce qui constitue un changement par la violence.

M. Evans a répondu que l'amendement portait uniquement sur la propagande séditeuse incitant les gens à la violence. "Il ne faudrait quand même pas, a-t-il précisé, attendre pour contrecarrer une telle propagande qu'elle ait réalisé ses fins."

L'amendement du Royaume-Uni a été repoussé par 14 voix contre 6 et 5 abstentions. M. Désy a voté contre.

A une autre étape des délibérations de la Quatrième Commission, M. Désy s'est opposé à la disproportion qui existerait entre les libertés de la presse énoncées au premier paragraphe du projet d'article 17 et les restrictions imposées à la liberté de la presse au paragraphe 2. L'alinéa a du paragraphe 2 proposé par la sous-commission était ainsi conçu:

"Les questions qui exigent le secret dans l'intérêt vital de l'Etat."

Le Comité de rédaction de la Quatrième Commission a modifié ce texte dans le sens suivant:

"Les questions qui exigent le secret dans l'intérêt de la sécurité nationale."

M. Dehousse, chef de la délégation belge, a reproché à la conférence sa tendance à entraver la liberté de la presse en multipliant des restrictions libellées en termes vagues et généraux. "Que signifient, a demandé M. Dehousse, les mots "dans l'intérêt de la sécurité nationale?" Cette disposition permettrait à un gouvernement, s'il le désirait, de prohiber tout article sur la température et même sur la mode. Où commence et où finit la sécurité nationale?"

M. Désy a appuyé cette manière de voir. Il a soutenu que les restrictions imposées par le paragraphe 2 étaient incompatibles avec les principes énoncés au paragraphe 1. D'ailleurs, la commission n'avait-elle pas déjà rayé le paragraphe 3 qui interdisait la censure préalable?

En supprimant du projet de pacte l'interdiction de la censure préalable, on s'exposait à maintenir, pendant un demi-siècle, la censure en temps de paix.

La commission a adopté le changement apporté au paragraphe 2 par 13 voix contre 5 et 8 abstentions. M. Désy s'est abstenu. Le Royaume-Uni a approuvé le nouveau texte. Les Etats-Unis se sont abstenus.

#### Amendement de l'Inde

La délégation canadienne s'est opposée à un amendement au projet d'article 17 du Pacte des droits de l'homme prévoyant l'addition, à titre d'alinéa h du paragraphe 2, de la disposition suivante:

"La diffusion systématique, en connaissance de cause, de nouvelles fausses ou déformées qui nuisent aux relations amicales entre peuples ou entre Etats."

Lorsque la motion de l'Inde a été soumise à la Quatrième Commission, M. Désy s'y est opposé. L'amendement a cependant été adopté par 13 voix contre 3 et 10 abstentions. M. Désy a voté contre.

A la séance plénière du 20 avril, la conférence a approuvé par 26 voix contre 7 et 2 abstentions le nouveau texte de l'article 17 recommandé par la Quatrième Commission. L'amendement de l'Inde y était incorporé. En votant pour l'ensemble de l'article au nom de la délégation canadienne, M. Ford a fait la réserve suivante sur l'amendement de l'Inde:

"Je veux consigner brièvement au compte rendu la position de la délégation canadienne au sujet de son vote sur la convention.

"Nous avons voté en faveur de la convention parce que, à notre avis, elle tend principalement à maintenir le principe de la liberté de l'information tel que nous l'entendons, de même que l'extension de son application. Nous tenons toutefois à réserver notre position en ce qui concerne l'article 2 du pacte et particulièrement la clause ainsi conçue: "La diffusion systématique de nouvelles fausses et déformées destinées ou de nature à nuire aux relations amicales entre peuples ou entre Etats.

"Nous nous rendons parfaitement compte que la liberté d'information ne saurait être absolue mais nous sommes convaincus que les restrictions devraient être telles qu'elles ne puissent fournir à aucun gouvernement un prétexte quelconque pour prendre des mesures prohibitives.

"Si nobles que soient les objectifs visés par cette clause, nous estimons qu'elle pourrait donner lieu à des abus de la part des gouvernements et leur fournir l'occasion de restreindre les libertés de la presse et d'autres moyens d'information."

#### Projet de Convention du Royaume-Uni

Le même amendement a aussi été inséré à titre d'alinéa j dans l'article 2 du Projet de Convention du Royaume-Uni sur la liberté de l'information. Tout en votant en faveur de la convention, M. Ford a formulé une réserve sur l'alinéa en question dans la lettre suivante adressée au secrétaire de la conférence:



Genève, le 22 avril 1948.

Monsieur,

Comme suite à l'invitation faite aux délégués par le président d'expliquer par écrit leur vote sur la convention relative à la liberté d'information, nous exposons formellement la position de la délégation canadienne.

Nous avons voté pour la convention parce qu'elle énonce des principes dans lesquels nous avons foi, mais nous faisons une réserve sur l'article 2 et particulièrement sur la clause restrictive de l'alinéa j qui est ainsi conçue:

"La diffusion systématique, en connaissance de cause, de nouvelles fausses ou déformées qui nuisent aux relations amicales entre peuples ou entre Etats."

Nous estimons que cette clause pourrait porter les gouvernements à abuser de la censure.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef suppléant de  
la délégation

(signé) Arthur R. Ford

Monsieur John Humphrey,  
Secrétaire de la Conférence  
des Nations Unies sur la  
liberté de l'information,  
Palais des Nations,  
Genève.

La conférence a adopté la Première Convention par 28 voix contre 6 et 2 abstentions. La délégation canadienne a voté en faveur de la convention en posant une réserve. La Deuxième Convention a été adoptée par 33 voix contre 7. La Troisième Convention a été adoptée par 31 voix contre 6 et 2 abstentions. La délégation canadienne a voté en faveur de la convention en posant une réserve.

(Le rapport de la délégation canadienne, renfermant le texte des conventions et des résolutions adoptées, sera publié bientôt par la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures.)

---

LE CONTROLE INTERNATIONAL DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Extrait d'un discours prononcé par le général A.G.L. McNaughton, chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, au cours d'une réunion de l'Association pour les Nations Unies, qui s'est tenue à Ottawa le 19 mai 1948.

-----

Je vous sais gré de l'occasion que vous m'offrez ce soir de vous entretenir du contrôle international de l'énergie atomique. Le sujet, à mon sens, revêt une importance capitale dans le domaine des affaires internationales. J'oserais même affirmer que la solution de ce problème épineux et l'établissement des sauvegardes qui conviennent sont indispensables à la restauration et au maintien de la paix dans le monde.

ainsi écrasé la tyrannie et rétabli la paix est d'un bon augure. Espérons donc que l'énergie atomique servira désormais au progrès dans l'ordre, au bonheur et au bien-être de tous les hommes de bonne volonté.

L'application de l'énergie atomique aux oeuvres de paix peut nous procurer des bienfaits inestimables. Elle met à la disposition de la médecine, de la chimie et de la biologie des instruments d'une puissance et d'une justesse extrêmes qui étendent partout les frontières de la science et ouvrent à l'esprit de nouveaux horizons.

#### Réalisations du Canada

Chez nous, le Conseil national de recherches s'est vu confier le rôle enviable de diriger et de faciliter les investigations des spécialistes de nos universités. La Commission de contrôle de l'énergie atomique l'a chargé d'exploiter les usines de Chalk-River, dont l'activité étayera les recherches dans ce sens. J'aimerais fort traiter de ces entreprises dans le détail, mais il n'est malheureusement pas opportun de révéler de plus amples données sur les matières productrices d'énergie atomique. Elles revêtent en effet un double caractère: très utiles dans les travaux de paix, elles restent cependant fort dangereuses. Aux mains d'hommes sans scrupules, une infime quantité de ces substances pourrait faire peser une terrible menace sur notre sécurité.

Voilà pourquoi les exigences de la défense nationale priment tout en ce qui a trait à l'énergie atomique. Nous ne saurions compromettre notre sécurité tant qu'un accord international sur le contrôle de l'énergie atomique ne nous aura pas fourni de garantie à cet égard.

Seule une telle convention nous permettrait d'utiliser l'énergie atomique sur une grande échelle dans des oeuvres de paix. Il importe donc de ne rien négliger pour assurer la conclusion d'un accord interdisant l'affectation de l'énergie atomique à des fins militaires et prévoyant l'établissement de sauvegardes et de règlements susceptibles de prévenir une guerre atomique ou du moins de permettre aux nations de se prémunir contre un agresseur possible.

Après avoir étudié sérieusement le problème sous tous ses aspects, les autorités en la matière estiment qu'on peut, sans restreindre indûment l'utilisation légitime de l'énergie atomique et sans recourir à des moyens trop compliqués, mettre le monde en garde contre les intentions belliqueuses d'un Etat plusieurs mois avant le déclenchement d'une guerre atomique. Les nations ont donc tout intérêt à collaborer à l'établissement d'un régime qui leur accorderait un délai suffisant pour prendre des mesures de défense. Dès qu'on aura rassuré le monde sur l'improbabilité d'un conflit atomique, on parviendra sans doute à faire disparaître la crainte des engins de destruction et de la guerre même. Tout porte à croire qu'un accord sur le contrôle de l'énergie atomique remédierait aux difficultés de l'heure.

A défaut d'un accord international, il nous reste un autre moyen de préserver la paix. Il me paraît, dans les circonstances, pratique, opportun et nécessaire. Il convient, à mon sens, de conserver aux pays démocratiques amis de la paix et surtout aux Etats-Unis leur prépondérance dans ce domaine. Les progrès réalisés par ces pays inciteront peut-être leurs voisins à appuyer, afin d'en partager les bénéfices, l'accord projeté en vue du contrôle international de l'énergie atomique.

### Impasse

Vous êtes sans doute au courant des déclarations formulées récemment à une séance de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies. J'imagine que vous partagez la déception qu'éprouvent la plupart des membres de cet organisme en présence de l'impasse où leurs délibérations viennent d'aboutir et dont ils ne peuvent sortir par leurs propres moyens. Il leur faut désormais saisir un tribunal supérieur des questions en litige. A cette fin, ils sont tombés d'accord pour exposer la situation sous son vrai jour d'abord au Conseil de sécurité, puis à l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la session régulière qui doit s'ouvrir en septembre prochain à Paris.

Je veux préciser que la majorité des membres de la commission, en proposant une telle façon de procéder, ne se tiennent pas pour battus. Leur efforts en vue d'élaborer un régime de contrôle international à l'égard de l'énergie atomique n'ont pas été vains. Au contraire, ils ont la certitude d'avoir, dans leurs conclusions, tracé sur le plan technique les cadres d'une réglementation pratique que toutes les nations finiront par approuver et mettre en vigueur. Après avoir accompli la partie de leur tâche qui porte principalement sur des questions d'ordre scientifique et technologique, ils préfèrent laisser à l'Assemblée générale des Nations Unies le soin d'examiner plus attentivement l'aspect politique du problème.

Ne vous y méprenez pas. Cette décision de la majorité des membres met les éléments réactionnaires, ignorants et timides en demeure de se rendre aux nouvelles idées d'organisation internationale suscitées par l'avènement de l'âge atomique. Cet appel à l'Assemblée générale se fondera sur les arguments qu'on a fait valoir au sein de la commission, les renseignements qu'on y a recueillis et la conviction qu'ils ont fait naître chez quatorze nations, parmi les dix-sept qui ont participé aux travaux.

Je ne sous-estime pas la résistance qu'il reste à vaincre. Je signale cependant que nous avons réalisé des progrès notables et c'est d'un coeur léger que nous entreprenons une oeuvre dont le succès favorisera toutes les nations. Récapitulons, si vous le voulez bien.

### Progrès accomplis

Les recherches qui ont précédé la mise en oeuvre de l'énergie atomique vous intéressent sans doute d'une façon particulière, puisque le Canada a collaboré étroitement avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis aux travaux qui ont permis l'utilisation de cette puissance à des fins militaires. La nouvelle arme a joué un rôle décisif en abolissant d'un coup toute résistance dans l'archipel nippon et en provoquant la capitulation des troupes japonaises sur tous les théâtres d'opérations. Nous ne saurions oublier que le premier emploi de l'énergie atomique a marqué la fin des épreuves imposées à tous les peuples par la deuxième guerre mondiale, à laquelle nous avons participé pour défendre notre mode de vie que menaçait le régime inique auquel les autocrates de l'Axe voulaient asservir le monde.

Durant la dernière étape de la seconde guerre mondiale, la 6e Division, formée au Canada après la victoire en Europe, se préparait à débarquer et à combattre au Japon. Le succès des bombardements atomiques nous a épargné de nombreuses pertes en homme. Le fait d'avoir

L'ALTERNATIVE

Lorsqu'elle s'est réunie pour la première fois à New-York en juin 1946, la commission a été saisie de deux projets de contrôle de l'énergie atomique, l'un mis en avant par les Etats-Unis et l'autre par l'U.R.S.S. Le projet américain prévoyait la formation d'un organisme international destiné à favoriser l'application de l'énergie atomique à des oeuvres utiles et à contrôler dans chaque pays toute activité visant l'énergie atomique, soit à titre de propriétaire, d'administrateur ou de surveillant, dans le cas d'entreprises susceptibles de mettre en péril la sécurité du monde, soit en autorisant des inspections ou en délivrant des permis à l'égard d'autres travaux. Ce régime de contrôle s'implanterait progressivement. Dès qu'il pourrait fonctionner, la fabrication des bombes atomiques devrait cesser. On détruirait les bombes disponibles et l'organisme international serait mis au courant de la production de l'énergie atomique. En outre, les Etats-Unis ont fait valoir que les grandes puissances ne devaient pas exercer leur droit de veto au Conseil de sécurité dans le cas où une nation serait accusée d'avoir enfreint l'accord international interdisant l'affectation de l'énergie atomique à des fins destructives.

Les propositions américaines quant au contrôle de l'énergie atomique concordent dans l'ensemble avec les vues du gouvernement canadien et de plusieurs pays occidentaux. De son côté, l'U.R.S.S. a présenté un programme tout à fait différent, réclamant l'interdiction de la bombe atomique et la destruction de toutes les armes de ce genre dans un délai de trois mois. A cette fin, le délégué soviétique a déposé un avant-projet de convention dont il a voulu saisir immédiatement la commission en vue d'établir sans retard un régime de contrôle international. Il a insisté sur la nécessité de supprimer sur-le-champ la bombe atomique avant d'engager des pourparlers au sujet des méthodes de réglementation et d'inspection. Au cours de récents débats sur cette proposition, le délégué de l'U.R.S.S. a nettement laissé entendre que son pays exigeait la signature, la ratification et la mise en vigueur d'une telle convention, avant de se prononcer sur un programme quelconque de réglementation.

Or il semble bien chimérique de vouloir protéger le monde contre la bombe atomique au moyen d'un accord international qui en interdise la fabrication et l'emploi. Les événements du dernier quart de siècle le prouvent que les accords internationaux ne suffisent pas à garantir la paix. Empêcher aujourd'hui l'emploi et la fabrication de la bombe atomique, c'est tout simplement affaiblir la puissance militaire des Etats-Unis, le seul pays en mesure d'utiliser cette arme sur une grande échelle.

Ce projet de désarmement unilatéral semble impropre à donner au monde l'assurance que les nations intéressées dans la mise en valeur de l'énergie atomique ne l'affecteront pas à la guerre. La matière fissile, requise pour l'utilisation de l'énergie atomique dans l'industrie, constitue également l'élément explosif de la bombe. Un pays préparant en secret une guerre atomique pourrait subrepticement détourner cette substance à des fins militaires, s'il n'existait ni inspection ni contrôle efficaces.

Voilà pourquoi la plupart des membres de la commission agréent en principe les propositions américaines. Ils estiment qu'il convient d'interdire la fabrication et l'emploi de la bombe atomique dans les cadres d'un programme général de contrôle, afin que l'interdiction s'accompagne de sauvegardes, telles que des services internationaux d'inspection susceptibles de déceler toute activité clandestine dans le domaine de l'énergie atomique.

Personne, évidemment, n'a la monopole de la science. Ce que l'un découvre, les autres finiront bien par le trouver à leur tour, pourvu qu'ils s'en donnent la peine. On n'a jamais tenu secrètes les données scientifiques de l'énergie atomique. L'épopée de la physique nucléaire s'est déroulée sur le plan international depuis la découverte en France des radiations émises par les minéraux d'uranium. La plupart des pays adonnés aux recherches scientifiques y ont joué un rôle important.

#### Ascendant des Etats-Unis

Mais bien que ces connaissances soient du domaine public, les Etats qui ont travaillé à capter la nouvelle puissance possèdent au point de vue mécanique et technique un immense avantage. La mise en valeur de l'énergie atomique a d'abord exigé des efforts prodigieux pour n'aboutir qu'à de piètres résultats. Mais comme il arrive en d'autres entreprises, à cette première étape a succédé une période d'amélioration rapide ne réclamant qu'un faible supplément de travail.

Les Etats-Unis sont parvenus à ce stade de progression facile. Ils distancent aujourd'hui tous leurs concurrents. Si les spécialistes à leur emploi conservent aux travaux de recherche l'ampleur autorisée par le Congrès, les Etats-Unis garderont leur avance pendant au moins une dizaine d'années. Jusqu'à ce jour, les autres pays n'ont pas encore franchi la difficile étape des débuts. Par un dur et long labeur, ils réussiront peut-être à rejoindre les Etats-Unis, dont la supériorité actuelle se fonde sur des usines atomiques et des institutions de recherches auxquelles ils ont affecté des milliards de dollars et une légion de spécialistes tirés de divers champs d'activité. Aucune nation ne compte aujourd'hui suffisamment de techniciens pour constituer les personnels de tels établissements sans risquer de compromettre son économie nationale.

La préparation d'une guerre atomique réclame trop de temps et d'efforts pour que nous ayons sujet de craindre un conflit imminent. Ne cédon's point à la panique, mais n'allons pas commettre la faute de gaspiller les moments de répit qui nous restent en négligeant de prendre les dispositions nécessaires à notre protection et de hâter par tous les moyens la conclusion d'un accord international susceptible de sauvegarder tous les peuples.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ont fait un premier pas dans ce sens, peu après la fin des hostilités. Dans une déclaration formulée à Washington le 15 novembre 1945, ces trois pays ont reconnu la nécessité d'une telle convention internationale et proposé la formation d'une commission des Nations Unies destinée à examiner le problème et à exprimer des vœux quant à la façon de le résoudre.

En décembre 1945, les ministres des Affaires étrangères réunis à Moscou ont agréé les propositions de Washington. A Londres, le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale approuvait à l'unanimité la création de la Commission de l'énergie atomique.

Cet organisme se compose des délégués de chaque pays représenté au Conseil de sécurité et du Canada, lorsque ce dernier ne fait pas partie du Conseil de sécurité. Il a été chargé d'exprimer des propositions précises quant à la réglementation de l'énergie atomique, en vue d'en restreindre l'utilisation à des oeuvres de paix et d'établir, par des services d'inspection et d'autres moyens, des sauvegardes suffisantes pour protéger les Etats intéressés contre les menées de ceux qui pourraient enfreindre ou éluder de telles dispositions.

### Voeux de la commission

La commission a fourni un exposé détaillé de ses conclusions dans un premier rapport adopté le 31 décembre 1946 par 10 voix contre 0. Les délégués polonais et soviétiques se sont abstenus de voter. Le document souligne qu'il faut d'abord réglementer l'usage de l'uranium et du thorium, substances indispensables à la production de l'énergie atomique. En conséquence, la commission propose à l'égard des mines, des usines et des raffineries, un régime international d'inspection capable d'empêcher le détournement des matières radio-actives en vue de la fabrication de bombes atomiques. Le contrôle doit s'exercer d'une façon d'autant plus rigoureuse que les matières en cause se trouvent sous une forme plus concentrée et plus facilement applicable à l'énergie atomique. Il faudrait confier à l'organisme international la direction et l'exploitation au moins de certaines usines produisant des quantités considérables de matière fissile.

La Commission de l'énergie atomique a saisi le Conseil de sécurité du deuxième rapport adopté le 11 septembre par 10 voix contre une, celle de l'Union soviétique. La Pologne s'est abstenue de voter.

Ce rapport renferme des propositions précises quant aux attributions et aux pouvoirs nécessaires à l'organisme international projeté. Il prévoit en outre un régime de contrôles et bilans que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou la Cour internationale de justice pourront appliquer, s'il y a lieu, à l'activité de l'institution en cause. Ces restrictions ne sont pas de nature à empêcher l'institution de prendre rapidement les mesures qui s'imposent en certaines circonstances, mais plutôt à la rendre responsable, à l'instar des membres du cabinet chez nous, par exemple, c'est-à-dire à prévenir tout abus d'autorité de sa part et à faciliter les enquêtes sur les plaintes portées contre elle ou son personnel. J'estime que les voeux formulés dans le deuxième rapport s'accordent parfaitement avec les principes démocratiques sans porter atteinte aux pouvoirs que l'organisme visé doit être libre d'exercer.

### Divergences

J'ai déclaré au nom du Canada que les propositions précitées et les conclusions du premier rapport pouvaient servir de point de départ à l'établissement d'un régime efficace de contrôle destiné à restreindre l'application de l'énergie atomique aux oeuvres de paix et à protéger les Etats intéressés contre ceux qui chercheraient à enfreindre ou à éluder le règlement. Sur les onze nations représentées actuellement à la commission, neuf partagent ces vues, de même que cinq sur les six qui ont déjà participé à ses travaux. D'autre part, le délégué de l'U.R.S.S., appuyé naguère par la Pologne et aujourd'hui par l'Ukraine, a toujours marqué une vive opposition à ce programme. Il a répété à plusieurs reprises que les délibérations n'avaient rien produit puisque le rapport n'indiquait aucun moyen d'interdire l'usage des armes atomiques et de forcer les Etats-Unis à détruire le plus tôt possible leurs provisions des bombes atomiques. Il a objecté de plus qu'il serait inutile et attentatoire à la souveraineté des Etats d'accorder à un organisme international la propriété de matières fissiles et d'usines destinées à transformer ou à utiliser ces substances. Il a également critiqué les propositions tendant à charger l'institution projetée de délivrer des permis à l'égard des entreprises ne comportant aucun danger, sur lesquelles, de l'avis de la majorité des membres de la commission, un tel organisme devrait exercer une surveillance étroite, bien qu'elles relèvent d'un gouvernement national.

Le délégué de l'U.R.S.S. a prétendu qu'un régime de contingentement suffirait et a invité la commission à examiner plus soigneusement les avantages de cette méthode. Le seul changement dans l'attitude de l'U.R.S.S. depuis la publication du premier rapport a trait aux dispositions visant l'inspection et le contrôle. Le représentant soviétique a reconnu en effet que ces services devaient revêtir un caractère international et compter un personnel recruté dans plusieurs pays. Cependant, les services internationaux d'inspection et de contrôle, aux yeux de l'U.R.S.S., ne fonctionneraient pas à temps continu, ce que les autres membres de la commission jugent indispensable à la sécurité, mais se contenteraient d'effectuer des examens à intervalles plus ou moins réguliers. Le délégué soviétique convient que des enquêtes spéciales s'imposent dans des cas douteux. Il s'oppose toutefois à la création d'un organisme qui puisse, au moyen des renseignements qu'il recueillerait, déceler les détournements et les travaux clandestins. Aux autres membres de la commission, les moyens de défense proposés par l'U.R.S.S. paraissent peu pratiques.

Le débat qui s'est poursuivi depuis le début de l'année a permis à la majorité des membres de la commission de se faire une idée plus précise de la forme et des attributions que devrait assumer l'organisme de contrôle international si leurs propositions étaient acceptées. Or il va de soi que la constitution de l'organisme projeté s'inspirera des méthodes de contrôle et de protection qu'on aura agréées. Comme elles paraissent inacceptables à l'U.R.S.S. et à l'Ukraine, il devient inutile de poursuivre la discussion tant que la minorité ne manifestera pas l'intention de se rallier aux vues de la majorité. Si cette volte-face se produit, il sera assez facile d'arrêter les modalités de l'institution en cause. La Deuxième Commission a opiné dans ce sens le mardi 30 mars dernier.

Près de la moitié des travaux de la commission au cours de l'année ont consisté en une étude approfondie des propositions soviétiques. On a cherché à dissiper tout malentendu susceptible d'empêcher l'adoption de ces mesures. Après avoir déterminé exactement la portée du projet mis en avant par l'U.R.S.S., dont l'Ukraine se fait maintenant l'écho, il a fallu conclure que ces vues ne pouvaient se concilier avec celles des autres membres de la commission.

Le 5 avril, la Première Commission a accepté un rapport rédigé par les représentants du Royaume-Uni, de la France, de la Chine et du Canada. Ce document renferme une analyse fouillée des propositions soviétiques et expose dans le détail les raisons de leur insuffisance. Les deux principales commissions de la Commission de l'énergie atomique s'accordent donc sur l'inutilité de reprendre les pourparlers à l'heure actuelle.

Les conclusions des deux organismes précités quant à l'admissibilité des propositions soviétiques et aux vœux de la majorité des membres sont consignées dans un projet de rapport présenté à la Commission de l'énergie atomique le 7 mai, lu pour la première fois et communiqué aux gouvernements intéressés en vue de permettre à ces derniers d'exprimer une opinion préliminaire et d'en aviser leurs délégations. L'examen de ce document doit se poursuivre au cours de la semaine du 16 mai. Le texte sera ensuite transmis au Conseil de sécurité. L'Assemblée générale en sera saisie en septembre prochain. Malgré la déception que nous inspire la suspension de nos travaux, nous ne devons pas perdre tout espoir. Nous avons sujet de nous réjouir des progrès que nous avons déjà accomplis.

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé les conclusions de notre troisième rapport. Nous avons eu soin de préciser que la commission continue d'exister, bien que son activité soit suspendue. Nous avons de plus prévu deux moyens de la convoquer de nouveau. Elle reprendra donc ses travaux dès que les circonstances lui seront plus propices.

#### DOCUMENTATION A CONSULTER

Rapports communiqués par la Commission de l'énergie atomique au Conseil de sécurité, le 31 décembre 1946, le 11 septembre 1947 et le 26 mai 1948.

Déclaration formulée à Washington par le Président des Etats-Unis et les premiers ministres du Royaume-Uni et du Canada, le 15 novembre 1945.

Communiqués émanant de la Conférence des ministres des Affaires étrangères, tenue à Moscou, le 28 décembre 1945.

Résolutions de l'Assemblée générale constituant la Commission de l'énergie atomique, le 24 janvier et le 14 décembre 1946.

Rapport Lilienthal-Acheson sur le contrôle international de l'énergie atomique, le 16 mars 1946.

Déclaration de M. Baruch sur l'énergie atomique à la Commission de l'énergie atomique, le 14 juin 1946.

#### COMITES PARLEMENTAIRES DES AFFAIRES EXTERIEURES

Depuis le début de février, le comité permanent de la Chambre des communes à l'égard des affaires extérieures et le comité correspondant du Sénat ont examiné, au cours de plusieurs séances, l'ensemble des questions relatives à l'activité du Canada dans le domaine international. Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires du ministère ont été appelés en témoignage par le comité de la Chambre des communes. Leurs dépositions sont consignées aux comptes rendus des délibérations publiés par l'Imprimeur du Roi.

Chacun des organismes précités étudie à fond les questions concernant la politique extérieure du Canada, sans considérations de personnes ni de partis. Le député progressiste conservateur de Peel, M. Gordon Graydon, a souligné le caractère impartial de cet examen, alors qu'il présidait une réunion du comité de la Chambre des communes le 24 mai dernier.

"Avant d'ouvrir la séance du comité permanent des affaires extérieures, dit-il, je tiens à exprimer le vif plaisir que j'éprouve à diriger, pour la première fois, les délibérations d'un organisme dont j'ai été élu vice-président il y a environ trois ans. Je suis grandement touché de cette marque d'estime et je ferai de mon mieux pour m'en montrer digne.

"Il me paraît assez curieux, après avoir mené du parquet de la Chambre, il y a quelques heures, les attaques de l'opposition de présider ce soir les travaux d'un comité permanent du Parlement. C'est un honneur auquel je suis très sensible et qui, à mon avis, marque une



### Résultats obtenus

Lorsque la commission s'est réunie pour la première fois, il y a près de deux ans, elle n'avait pour tout guide que le désir de protéger le monde contre les dangers des armes atomiques. Depuis lors, elle a considéré le problème sous tous ses aspects. Au cours de 240 séances régulières et de nombreuses réunions en dehors des statuts, les membres de la commission ont peu à peu donné forme à un projet qui a obtenu l'assentiment de neuf nations sur onze. N'attachons pas trop de gravité à l'abstention de l'U.R.S.S. Le délégué soviétique, il convient de le signaler, a souvent fait valoir des arguments utiles. Il a en quelque sorte servi d'enclume aux conclusions que le reste de ses collègues ont forgées.

Jusqu'à ce jour, la participation de l'U.R.S.S. aux débats a revêtu plus d'importance à nos yeux que son opposition à nos projets. Il nous a fallu d'abord préciser les données que nous voulions lui faire accepter. Nous sommes si fermement persuadés de la nécessité d'un régime de contrôle et de l'opportunité des méthodes par lesquelles nous voulons le mettre en oeuvre que notre conviction doit sûrement ébranler tant soit peu les préventions de l'U.R.S.S. En fin de compte, notre projet lui est plus favorable qu'à tout autre pays. Etant donné les avantages que l'U.R.S.S. pourrait en retirer, tant sous le rapport de l'application de l'énergie atomique aux oeuvres de paix qu'au point de vue de la sécurité, il est à souhaiter que ses dirigeants finissent par s'y montrer moins hostiles.

Impossible aujourd'hui de s'entendre sur les modalités de la réglementation. Les débats récents sur les propositions de l'U.R.S.S. indiquent que ce dernier pays refuse d'accéder à certaines conditions que les autres nations jugent indispensables à l'exécution d'un programme efficace. Mais les objections des Soviets s'expliquent par la tension des esprits et la méfiance qui règnent dans le monde. Ils craignent sans doute de céder à un organisme international dont la plupart des membres leur paraissent assez peu bienveillants l'autorité que ces derniers tiennent pour nécessaire à la sécurité générale.

### Espoirs

Nous avons donc lieu d'espérer que l'U.R.S.S. voudra bien reconnaître, quand les différends entre les Etats se seront apaisés, et que l'Organisation des Nations Unies constituera effectivement un facteur de paix, que le programme de contrôle international mis en avant par la Commission de l'énergie atomique est susceptible de prévenir la guerre atomique et qu'il ne tend aucunement à assurer la suprématie de certains pays. Peut-être alors les Soviets consentiront-ils à examiner ces propositions sans parti pris et à les accepter moyennant quelques modifications.

Outre qu'il témoigne de l'unanimité de ceux qui ont abordé la question sans idée préconçue, le rapport en cause ne marque pas le terme de leurs efforts, mais dénombre les résultats obtenus jusqu'à ce jour et indique la route à suivre à l'Assemblée générale et à la commission. Il importe en effet de se remettre à la tâche le plus tôt possible, car le contrôle international de l'énergie atomique intéresse la sécurité de toutes les nations et de tous les peuples.

### L'Europe insolvable

La guerre a désaxé le commerce mondial et bouleversé l'économie de l'Europe. Ce continent offre aux regards des ravages terribles. Dans plusieurs régions, la production industrielle se trouve à peu près immobilisée. A ces pertes s'en ajoutent d'autres, moins apparentes mais aussi graves: la diminution du capital et de la main-d'oeuvre, la détérioration de l'outillage agricole, l'infertilité croissante du sol, le déboisement excessif et les difficultés d'ordre économique consécutives au désordre monétaire, à la rupture des relations commerciales, au rôle prépondérant assumé par les industries de guerre, au déplacement des ouvriers et à l'épuisement des stocks. Les lourdes dépenses engagées au cours du conflit, la pénurie de marchandises de production et de consommation ainsi que le coût énorme des travaux de reconstruction ont provoqué partout une inflation inévitable.

Le régime de commerce, dont l'Europe formait le rouage principal, ne devait pas se rétablir. A l'été 1947 l'Europe n'avait repris que la moitié de sa part d'avant-guerre dans le commerce mondial, qui atteignait alors à peu près le même niveau qu'en 1938. Naguère une puissante créancière, elle s'était fortement endettée. Incapable de subvenir comme auparavant à la plupart de ses besoins alimentaires, après avoir affecté ses industries à la production de fer, d'acier et de carburant, elle a dû se procurer dans l'hémisphère occidental des approvisionnements considérables de vivres. A mesure cependant que la demande de denrées s'élevait en Amérique, l'Europe a éprouvé des difficultés de plus en plus grandes à payer ses achats aux Etats-Unis, par suite de l'augmentation des prix dans ce pays.

A l'aide de l'UNRRA, au moyen de prêts et de crédits consentis surtout par le Canada et les Etats-Unis, en puisant dans les réserves de dollars, d'or et d'autres valeurs, l'Europe a réussi à combler momentanément la brèche pratiquée dans son commerce. Mais ces palliatifs ont perdu leur efficacité plus rapidement qu'on ne l'avait prévu, tant à cause des circonstances critiques auxquelles il fallait parer que de la hausse des prix aux Etats-Unis.

### Le plan Marshall

Au début de l'été 1947, il a fallu reconnaître que seules des mesures extraordinaires pouvaient assurer le redressement de l'Europe et lui permettre de jouer un rôle important dans l'économie du monde. En l'occurrence, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Marshall, a invité les pays d'Europe à dresser un programme destiné à coordonner les efforts de chacun en vue du rétablissement économique de l'ensemble, moyennant l'assistance que les Etats-Unis jugeraient à propos de leur accorder. La Grande-Bretagne et la France ont alors pris l'initiative pour réunir à Paris, le 12 juillet, les représentants de seize nations désireuses de répondre à l'offre du secrétaire d'Etat des Etats-Unis et de constituer une commission européenne de coopération économique.

Le 22 septembre 1947, ce dernier organisme a présenté à M. Marshall un rapport qui lançait aux Etats-Unis et à l'hémisphère occidental un appel en faveur du rétablissement de l'économie européenne et arrêta un programme de collaboration entre les pays d'Europe. Saisis du document en cause, le Congrès et le Gouvernement des Etats-Unis ont examiné à fond les propositions européennes et les moyens dont disposaient les Etats-Unis pour y donner suite. Après avoir modifié quelque peu les prévisions qu'on leur avaient soumises, ils ont cru préférable de fixer d'année en année le montant de leurs secours à l'Europe. En conséquence, la loi de 1948 sur la coopération économique prévoit l'affectation de

étape de notre marche en avant. Nous nous rapprochons sensiblement du but que nous visons depuis longtemps. Il faut en effet que tous les Canadiens saisissent nettement l'importance du rôle que leur pays est appelé à jouer dans le monde au cours des années prochaines. Unissons tous nos efforts à cette fin. Que le Canada fasse entendre hors de ses frontières des avis qui traduisent exactement le sentiment de tous les citoyens. Je profite donc de l'occasion pour vous remercier du privilège que vous m'accordez. C'est peut-être la première fois qu'un tel honneur échoit à un membre de la Chambre des communes. Je vous en sais le gré le plus profond.

"Dans le domaine des affaires extérieures nos délégués à San-Francisco, à Londres et à diverses conférences internationales plus récentes ont toujours compté des représentants de plusieurs partis. Je suis sûr que la population souhaite comme le Parlement le maintien d'une telle collaboration sur un plan où les divergences entre les groupes au sujet de l'administration intérieure n'ont plus leur raison d'être. En somme, nous reconnaissons tous que la politique extérieure du Canada doit, autant que possible et compte tenu des circonstances, obtenir l'adhésion générale afin que nous puissions faire entendre une voix unanime dans les conseils des nations."

---

#### LE CANADA ET LE PROGRAMME DE RETABLISSEMENT DE L'EUROPE

Extrait d'un discours prononcé par le ministre du Commerce, le très honorable C.D. Howe, au club Rotary de Montréal, le 11 mai 1948.

Il y a près d'un an que le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Marshall, proposait à l'occasion de la collation des grades à l'Université Harvard son programme mémorable en vue du rétablissement de l'Europe, auquel le Congrès des Etats-Unis a donné suite en adoptant le 3 avril dernier la loi de 1948 sur la coopération économique. Pour saisir la portée de cette mesure, l'ampleur des tâches qu'elle comporte et des fins qu'elle vise, il faut se rappeler l'importance de l'Europe occidentale dans les échanges internationaux et tenir compte des circonstances qui l'obligent à réclamer des secours de l'étranger afin de se remettre sur pied.

Avant la guerre, le Royaume-Uni et les pays de l'Europe occidentale formaient la zone de commerce de beaucoup la plus importante du monde. Ils effectuaient près de la moitié des échanges et constituaient le pivot de l'armature délicate des paiements plurilatéraux. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont joué des rôles de premier plan dans ce régime économique. La Grande-Bretagne, alors la plus grande nation commerçante du globe, était au centre d'un réseau complexe de relations financières et commerciales. Ses importations en provenance tant de l'Europe que de pays comme le Canada, dépassaient de beaucoup ses exportations. Les excédents de bénéfices réalisés sur leurs ventes aux Royaume-Uni permettaient d'ordinaire aux Etats continentaux de combler leurs déficits en dollars, tandis que la houille qu'ils obtenaient des îles Britanniques demeurait indispensable à l'exploitation de leurs industries lourdes. L'Allemagne, avec sa forte production d'acier et de charbon, ses fournitures de machines et de produits ouvrés ainsi que les débouchés qu'elle offrait aux denrées de ses voisins, formait en quelque sorte l'armature de l'industrie lourde en Europe occidentale.

aviser aux moyens de continuer nos expéditions de marchandises destinées à la reconstruction aux régions qui en ont un besoin plus pressant.

On prétend que le programme de rétablissement de l'Europe relèverait de quelques centaines de millions de chiffre de nos exportations courantes. Voilà qui est bien loin de la vérité. Les précisions que je viens de fournir au sujet de nos paiements et de notre commerce indiquent nettement que nos exportations se sont appuyées l'an dernier sur des crédits que nous ne sommes plus en mesure de consentir. Sans les achats effectués par les pays d'outre-mer en vertu du programme de rétablissement de l'Europe, notre commerce extérieur aurait forcément marqué un fléchissement. Or nous avons lieu de penser, non que nos expéditions augmenteront, mais qu'elles se maintiendront au niveau de 1947.

#### Mise au point

En outre, trop de nos concitoyens s'imaginent à tort que le programme de rétablissement de l'Europe nous permettra de parer à la disette de devises américaines. Tel n'est pas le cas. Examinons un instant les données les plus significatives à cet égard. Depuis la fin des hostilités, nous avons réussi à rembourser notre dette nette aux Etats-Unis en mettant à contribution nos réserves et par le transfert de dollars américains détenus au Royaume-Uni. Les sommes que nous recevrons des Etats-Unis en paiement de marchandises et de services sous l'empire de la loi de coopération économique nous aideront tout au plus à maintenir notre commerce extérieur sans réduire davantage nos réserves de devises américaines. Il ne suffit pas toutefois d'enrayer l'épuisement de nos réserves. Etant donné qu'elles ont subi une diminution anormale, si nous allions maintenant alléger les restrictions qui frappent les marchandises de fabrication et de consommation, nous provoquerions à coup sûr une forte hausse des importations en provenance des Etats-Unis, à cause du niveau actuel des revenus et des habitudes prises par les consommateurs au pays. Nous serions de nouveau menacés d'une crise dans le domaine du change. Par conséquent, nous devons restreindre les importations jusqu'à ce que s'améliorent notre situation économique et celle de nos clients européens.

Le Programme de rétablissement de l'Europe permettra au Canada d'approvisionner comme dans le passé le Royaume-Uni et l'Europe occidentale en vivres, en matières premières et en produits ouvrés, bref en denrées indispensables au relèvement de la production et du commerce dans ces zones importantes, tout en maintenant à un niveau élevé les salaires et l'embauchage dans plusieurs régions du pays. Les Etats-Unis eussent-ils refusé de secourir l'Europe, le Canada aurait été contraint de réduire ses exportations outre-mer, imposant ainsi de nouveaux sacrifices et une réorganisation pénible à une grande partie de sa population. Force nous serait de contingerter plus sévèrement les importations provenant des Etats-Unis et d'abaisser en conséquence le niveau très élevé des placements. Bref, grâce aux fonds mis à notre disposition par la loi de coopération économique, nous serons en mesure de conserver à notre commerce extérieur à peu près la même ampleur et le même caractère qu'auparavant sans remanier de fond en comble notre régime de production, tout en établissant les salaires et les placements à un niveau élevé qu'ils ne pourraient atteindre autrement.

Considérons un instant les objectifs lointains que vise le Programme de rétablissement de l'Europe. Si tout va bien, tant sur le plan politique que sur le plan économique, les pays de l'Europe occidentale deviendront sans doute d'ici quelques années des acheteurs solvables.

Ils offriront encore un débouché considérable à maints produits de nos fermes, de nos forêts et de nos mines. Les régions peuplées et hautement industrialisées de l'Europe occidentale devront toujours compter sur de forts arrivages de vivres et de matières premières. La nature de nos envois variera naturellement de temps à autre, mais ils devront conserver leur ampleur afin d'assurer à nos gens des emplois et des salaires, pendant la période qu'embrasse le programme de rétablissement et plus tard, quand les pays en cause auront retrouvé leur assiette. N'allons pas sous-estimer l'importance de nos marchés européens.

### Prévisions

Nous avons affecté l'an dernier au redressement de l'Europe nos ressources en monnaie américaine. Au cours des dix premiers mois de 1947, en effet, nous avons puisé 750 millions de dollars dans nos réserves. Cette année, nous nous proposons d'expédier outre-mer plus de marchandises que nous n'en importerons, de façon à seconder non seulement l'Europe dont nous favoriserons ainsi le relèvement, mais les Etats-Unis, en y diminuant la demande de nombreux produits et par suite la tendance à l'inflation.

Pour exporter davantage, nous devons consommer moins que nous ne produisons. Afin d'augmenter au moyen d'envois plus considérables nos réserves de dollars américains, nous nous efforçons de réduire la consommation au pays en imposant une taxe de vente supplémentaire en réglementant l'importation. Dès que nos ressources en devises étrangères s'accroîtront, nous avons l'intention d'alléger, voire d'abolir, les restrictions visant le commerce passif et d'abaisser les taxes de vente qui refrènent aujourd'hui la consommation au Canada.

Les difficultés de l'heure dans le domaine économique frappent non seulement les consommateurs, mais les producteurs. Le Programme de rétablissement de l'Europe et les mesures que nous prendrons de concert avec les Etats-Unis pour le mettre en oeuvre sont de nature à favoriser la production et l'exportation de nombre de nos denrées. Certains fournisseurs de marchandises et de services n'en pourront cependant tirer aucun bénéfice. Le programme de rétablissement de l'Europe prévoit en effet que les payx visés devront, autant que possible, s'entr'aider et s'approvisionner en d'autres régions à monnaie instable, plutôt que de mettre à contribution l'hémisphère occidental pendant la période de redressement. En outre, la loi de coopération économique établit nettement que la moitié des cargaisons expédiées des Etats-Unis en vertu du programme seront transportées dans des navires américains. Cette disposition suscitera sans doute des embarras à nos sociétés de transport maritime, étant donné que les pays d'Europe disposent aussi pour leur part de nombreux vaisseaux. Ces derniers, en dressant un ordre de priorité, ne donneront peut-être pas les premières places à certaines importations de viande et de poisson. Nous serons par conséquent forcés de trouver de nouveaux débouchés à ces denrées, ainsi qu'à d'autres articles ouvrés d'un genre spécial. La réalisation de si vastes projets entraînera nécessairement des sacrifices et des changements d'orientation.

### Rôle du Canada

Je crois exprimer l'avis motivé de la plupart des Canadiens en déclarant que les sacrifices provoqués par l'abaissement de la consommation et la réorganisation imposée à certaines industries ont leur raison d'être pour autant qu'ils contribuent au relèvement de l'Europe occidentale et au raffermissement de la démocratie dans le monde. Comme je

5,300 millions au programme de rétablissement durant une première période de douze mois. Une proportion considérable de ces crédits permettra au Canada et à d'autres pays de l'hémisphère occidental de fournir à l'Europe des denrées dont elle a un besoin pressant mais qu'elle ne peut se procurer aux Etats-Unis.

### Objectifs du programme

Il suffit d'étudier les principes dont s'inspire la loi de coopération économique pour constater que le programme, dans l'ensemble, tend à assurer la reconstruction et la restauration de l'Europe occidentale, de façon qu'elle puisse de nouveau se suffire à elle-même et redevenir la clef de voûte du commerce international. Les expéditions à l'Europe sous l'empire de cette mesure doivent donc consister uniquement en denrées le plus utiles au rétablissement des Etats visés. L'Europe ne saurait servir au déversement d'excédents moins nécessaires. On aurait tort de le supposer. Il saute aux yeux que l'achat de telles marchandises serait contraire à l'esprit et aux fins de la loi de coopération économique. Si nous ne nous limitons pas nous-mêmes à l'exportation d'articles indispensables, nous manquerions à notre devoir et nous risquerions de compromettre la restauration de l'Europe.

Les pays d'Europe se trouvant forcés de compter sur leurs propres forces, le commerce doit inévitablement changer d'orientation. Ces Etats se sont engagés, par exemple, à multiplier les échanges sur le continent en abaissant les barrières tarifaires et d'autres obstacles au commerce, à équilibrer leurs régimes économiques et à favoriser la production des denrées le plus propres à assurer leur relèvement et leur prospérité future. Nous perdrons sans doute ainsi une partie de nos débouchés traditionnels. Nous comptons, pour effectuer les rectifications qui s'imposent, sur la compréhension et la collaboration des commerçants, des chefs d'industrie et des hommes d'Etat.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Le rétablissement de l'Europe exigera des sacrifices. Chacun de nous devra se passer de certaines choses dont il aurait pu jouir en d'autres circonstances. Il nous faudra adapter nos programmes de production aux besoins d'un monde qui se transforme rapidement.

### Crise du change

Nombre de Canadiens ne saisissent peut-être pas les effets de la loi de coopération économique sur notre commerce extérieur et nos ressources en dollars. Afin de dissiper certains malentendus, considérons d'abord la nature de nos difficultés. Bien qu'en 1947 nos exportations aient dépassé nos importations, nous avons dû puiser dans nos réserves quelque 750 millions de dollars américains. Alors que nous faisons aux Etats-Unis 80 p. 100 de nos achats, nous n'y avons expédié qu'environ 40 p. 100 de nos marchandises. D'autre part, nous avons vendu au Royaume-Uni et à d'autres pays d'Europe, dont les crédits en dollars s'épuisaient, 40 p. 100 de nos denrées tandis que nous en obtenions à peine 10 p. 100 de nos importations. Comme l'Europe n'était en mesure de payer qu'une faible proportion de ses acquisitions en monnaie convertible, il nous a fallu consentir des crédits à même nos réserves de dollars. Puisque ces réserves nous font désormais défaut et que ni le Royaume-Uni, ni nos autres clients d'Europe ne possèdent suffisamment d'or ou de dollars pour solder leurs achats chez nous, nous devons

l'ai déjà souligné, à condition de jouir d'une économie saine, l'Europe offrira un débouché stable et avantageux à plusieurs des denrées que nous avons coutume de lui exporter, tout en nous fournissant des quantités de plus en plus fortes d'objets que nous ne serons plus contraints de nous procurer à une source unique. L'ancien régime d'échanges plurilatéraux, si profitable au Canada dans le passé, parce qu'il lui permettait de payer ses achats aux Etats-Unis à même les bénéfices réalisés sur ses ventes outre-mer, ne pourra fonctionner de nouveau tant que l'Europe n'aura pas repris sa place dans le commerce mondial, dont elle demeure le pivot. La convertibilité du change, fondement du commerce plurilatéral, est impossible si l'Europe ne subsiste que par l'aide extérieure. Bref, pour que le commerce international se libère et s'étende, il faut que l'Europe occidentale se rétablisse. Ce relèvement nous est plus nécessaire qu'à la plupart des autres Etats. Ne négligeons donc rien pour l'assurer.

En agissant ainsi, nous ferons preuve de sens pratique. Nous comprenons parfaitement la portée internationale de notre décision. Les démocraties qui se respectent et veulent jouer leur rôle dans le concert des nations doivent s'acquitter de leurs obligations, même s'il leur en coûte des privations et des embarras momentanés.

---

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

### La Palestine

C'est au cours du mois de mai que l'Assemblée générale des Nations Unies a terminé sa session spéciale sur la Question de Palestine en recommandant la nomination d'un médiateur des Nations Unies pour la Palestine; que le mandat britannique a pris fin; que les Juifs ont fait part de l'existence de l'Etat d'Israël; que la guerre a éclaté entre Juifs et Arabes à Jérusalem et s'est répandue dans tout le pays; et que le Conseil de sécurité, après avoir tenté à quatre reprises d'opérer une trêve, a adopté à cette fin une sixième résolution que les deux antagonistes ont agréée par la suite.

Lorsqu'on a pu constater que la recommandation de l'Assemblée, en date du 29 novembre, tendant au partage avec union économique (recommandation que le Canada avait appuyée) n'entrerait pas en vigueur automatiquement, une session spéciale a été convoquée à la demande des Etats-Unis en vue de placer provisoirement la Palestine sous le régime de tutelle. La session s'est tenue du 16 avril au 14 mai. Pendant que l'Assemblée délibérait sur les moyens à prendre afin d'en arriver à un règlement, le Conseil de sécurité constituait une Commission de trêve pour la Palestine composée de consuls des Etats-Unis, de Belgique et de France qui s'y trouvaient déjà, et examinait les mesures propres à maintenir la paix, tandis que de son côté, le Conseil de tutelle abordait la question de la sécurité dans la ville de Jérusalem.

A la session spéciale, la proposition relative à la tutelle, n'ayant pas obtenu l'appui général, a été abandonnée avant d'être mise aux voix. L'Assemblée a reconnu que la puissance mandataire devrait nommer pour la ville de Jérusalem un commissaire municipal susceptible d'agréer tant aux Arabes qu'aux Juifs. La résolution finale de la session réclamait la nomination par les cinq grandes puissances d'un médiateur des Nations Unies pour la Palestine, qui favoriserait la paix et aiderait à faire fonctionner les services publics nécessaires.

Après le retrait des troupes britanniques le 15 mai, la guerre se généralisant, le Conseil de sécurité a tenté plusieurs efforts pour obtenir des belligérants au moins l'ordre de cesser le feu. Un voeu formulé tout d'abord par les Etats-Unis puis par l'U.R.S.S. et tendant à appliquer des sanctions aux Arabes, n'a pas rallié suffisamment de voix. C'est alors que le Conseil a adopté une proposition visant à l'établissement d'une trêve de quatre semaines qu'Arabes et Juifs ont acceptée; une clause de cette proposition prévoyait des sanctions pour le cas où l'une ou l'autre des parties manquerait aux conditions de la trêve.

Pendant que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité délibéraient sur la Question de Palestine, le Canada a soutenu qu'il importait de ne rien négliger pour faire aboutir les pourparlers à un règlement, avant de recourir aux mesures de contrainte. Le Canada a donc voté pour la résolution finale de l'Assemblée en faveur de la médiation des Nations Unies et appuyé toutes les propositions concluant à la nécessité de la trêve ou de la médiation, mais s'est prononcé contre toute sanction dans les circonstances.

#### Autres questions étudiées par le Conseil de sécurité

Le coup d'Etat de Tchécoslovaquie et le différend entre l'Inde et le Pakistan sont les deux autres sujets d'importance dont le Conseil de sécurité a été saisi au cours du mois de mai. C'est le Chili qui a le premier appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la Tchécoslovaquie en réclamant l'institution d'une sous-commission de trois membres qui puisse recueillir des témoignages et faire rapport au conseil sur la question de savoir si le changement de gouvernement dans ce pays avait été provoqué par une pression extérieure. Le Canada a appuyé la proposition et fait valoir qu'il s'agissait d'une simple question de procédure échappant au droit de veto et pouvant être réglée à la majorité des voix, puisque la Charte autorise le Conseil de sécurité à créer les organes subsidiaires dont il a besoin. Toutefois, l'U.R.S.S. a opposé son veto à cette interprétation ainsi qu'à la proposition tendant à la création d'une sous-commission. Comme il devenait impossible de s'entendre, on a chargé la commission intérimaire d'examiner de nouveau le problème.

Après que l'Inde et le Pakistan eurent porté leur différend au sujet du Cachemire devant le Conseil de sécurité, on a institué une commission de cinq membres qui devait se mettre à la disposition des deux pays et chercher des méthodes de règlement pacifique. Bien que l'Inde et le Pakistan eussent accepté de conférer avec la commission, il restait d'autres problèmes que le Conseil de sécurité n'a pu résoudre. Le 26 mai, le délégué du Canada a exprimé l'avis au cours du débat que toutes les autres questions contestées devraient être déferées à la commission pour le Cachemire afin qu'elle puisse les étudier "à sa discrétion". Il a également affirmé qu'il fallait considérer cet organisme surtout comme une commission de bons offices, chargée d'étudier non seulement le différend du Cachemire, mais aussi toutes les difficultés existant entre les deux pays et dont le Conseil de sécurité avait été saisi.

#### Commission de l'énergie atomique

La Commission de l'énergie atomique a consenti le 17 mai, par un vote de 9 voix contre 2 (les deux voix négatives étant celles de l'U.R.S.S. et de l'Ukraine) de suspendre pendant une période indéfinie l'élaboration d'un projet international de contrôle de l'énergie atomique.



Le deuxième rapport de la commission, présenté au Conseil de sécurité en septembre 1947, n'ayant pas obtenu l'appui de l'U.R.S.S., on a continué de délibérer sur la nature et l'étendue des organismes internationaux de contrôle qui s'imposeraient si les propositions adoptées par la majorité des membres étaient mises à exécution. On s'est remis à étudier minutieusement le point de vue de l'U.R.S.S. La majorité des membres ont reconnu que les propositions soviétiques ne pouvaient servir de base à un accord. Le troisième rapport de la commission, présenté le 7 mai, a été déféré aux Etats Membres. Ce rapport recommandait que les conclusions de la majorité et de la minorité, ainsi que d'autres pièces documentaires, déclarations et rapports antérieurs, fussent présentés au Conseil de sécurité pour être ensuite renvoyés à l'Assemblée générale dont la session s'ouvrira à Paris le 21 septembre.

En bref, l'U.R.S.S. demandait qu'on proscrivit la fabrication des bombes atomiques et qu'on détruisit les bombes existantes, avant de consentir à entamer une discussion sur les détails d'un régime de contrôle. Un tel programme entraînerait le désarmement unilatéral des Etats-Unis sans donner l'assurance qu'aucun autre pays ne fabriquerait de bombes à l'avenir. Tous les pays qui ont fait partie de la commission (notamment l'Australie, le Brésil, l'Egypte, le Mexique, les Pays-Bas et la Pologne, ainsi que les membres actuels qui sont les mêmes que ceux du Conseil de sécurité) ont exprimé l'avis, sauf la Pologne, l'Ukraine et l'U.R.S.S., qu'il était tout d'abord nécessaire de mettre en oeuvre un régime de contrôle international. Si ce moyen donnait des résultats satisfaisants, il serait alors temps de détruire les engins atomiques. L'interdiction visant la fabrication et l'usage de bombes atomiques s'accompagnerait ainsi de garanties efficaces.

En appuyant la résolution qui invitait la Commission de l'énergie atomique à suspendre ses travaux, sans toutefois se dissoudre, le représentant du Canada, le général A.G.L. McNaughton, a fait observer que le manque d'unanimité au sein de la Commission se saurait être interprété comme l'acceptation de la défaite. La majorité des membres avaient la certitude que leur rapport établissait le cadre technique d'un régime de contrôle expédient "qui finira par être accepté et mis à exécution par toutes les nations".

#### Questions économiques et sociales

Les Commissions des stupéfiants, de la population et de la statistique, au sein desquelles le Canada est représenté, ont tenu leurs troisièmes sessions au cours du mois de mai. Le colonel C.H.L. Sharman, représentant du Canada à la Commission des stupéfiants et président sortant, a été élu à l'unanimité au comité de surveillance, composé de quatre membres dont deux sont nommés par l'Organisation mondiale de la santé, un par la Commission centrale et permanente de l'opium et le quatrième par la Commission de l'énergie atomique. Ce comité examine les besoins en stupéfiants prévus par les gouvernements.

Dans un compte rendu du travail accompli par la commission au cours de la dernière année, le colonel Sharman a déclaré que le Conseil économique et social saisirait la prochaine session de l'Assemblée générale d'un projet de convention relatif aux stupéfiants et tendant à soumettre à la compétence de la commission plusieurs nouveaux stupéfiants découverts durant et depuis la guerre. Au cours des séances, certains membres ont fait connaître les mesures prises par leurs gouvernements en vue de contrôler et d'abolir le trafic des stupéfiants. Après

canadienne à la Conférence impériale de 1932, il s'est toujours intéressé au commerce et aux questions économiques. En mai 1944, il était nommé haut commissaire du Canada à Terre-Neuve. C'était la première fois qu'un diplomate de carrière devenait chef d'une mission canadienne. M. Macdonald est parti le 22 mai pour Rio-de-Janeiro où il a assumé ses nouvelles fonctions.

M. Paul A. Bridle a quitté la division du Commonwealth pour remplir à Saint-Jean (Terre-Neuve), le poste de haut commissaire suppléant. Né à Toronto en 1914, M. Bridle a fait ses études à Parkdale Collegiate et à l'Université de Toronto où il a pris ses grades en 1937. Avant d'entrer au ministère des Affaires extérieures, M. Bridle a fait partie du personnel du Toronto Daily Star en 1937. De 1937 à 1940 il a enseigné au Upper College de Toronto qui l'a détaché à Bedford School (Angleterre) en 1938 et 1939. Au cours de la guerre, M. Bridle a servi dans la réserve des volontaires de la marine canadienne.

M. B.G. Sivertz est parti pour San-Francisco, où doit s'ouvrir un consulat général du Canada en juillet prochain, afin d'y faire les préparatifs nécessaires.

M. Alfred J. Pick passe du haut commissariat de la Nouvelle-Delhi à la division du Commonwealth. Né à Montreal en 1915, M. Pick est diplômé de l'Université McGill, dont il a obtenu une bourse qui lui a permis d'étudier à Paris en 1936 et 1937. Licencié ès sciences politiques de l'Université McGill, il obtenait en 1940 le grade de bachelier en droit commercial et se faisait admettre au barreau de Québec. M. Pick est entré au ministère des Affaires extérieures en 1940. Un an plus tard il devenait troisième secrétaire au haut commissariat de Canberra (Australie). Il a également rempli le poste de haut commissaire suppléant en Afrique du Sud.

M. Gordon G. Riddell assume les fonctions de troisième secrétaire à l'ambassade du Canada à Athènes (Grèce). Il est fonctionnaire au ministère depuis octobre 1946. M. Riddell est né à Genève (Suisse) en 1921. Il a étudié à l'Université Queens de 1938 à 1940, à l'Université de la Nouvelle-Zélande de 1940 à 1941 et à l'Université de Toronto de 1945 à 1946. Enrôlé dans la marine de guerre en 1943, il a servi aux Canada jusqu'en 1945 et outre-mer de 1945 à 1946.

M. Alexander Raymond Crépault rentre au ministère après un congé. Il est né à Montréal en 1922. En 1942, il obtenait de l'Université de Montréal le grade de bachelier ès arts. Il termine actuellement ses études de droit à l'Université McGill. Durant la guerre M. Crépault a servi dans la réserve des volontaires de la marine.

M. Frank G. Ballachey, de la Division de l'information, est nommé au consulat du Canada à Changhaï (Chine) à titre de troisième secrétaire. Né à High-River (Alberta) en 1920, il obtenait en 1947 de l'Université de la Californie les grades de bachelier ès arts et de bachelier en journalisme. M. Ballachey a servi en qualité d'officier-pilote dans le C.A.R.C. de 1942 à 1945, en Europe et dans le moyen Orient. Avant de terminer ses études universitaires, M. Ballachey a fait partie, de 1945 à 1946, de la rédaction du journal The Albertan de Calgary.

---

NOMINATIONS ET DEPLACEMENTS DES REPRESENTANTS AU CANADA  
DU COMMONWEALTH ET DE L'ETRANGER

SERVICE DIPLOMATIQUE

Son Excellence M. G.B. Holler, Ministre du Danemark, est parti le 9 mai pour le Danemark, où il doit séjourner deux mois. En son absence, M. Theodor Schultz est chargé d'affaires ad interim.

avoir entendu le rapport du délégué du Mexique, le représentant du Canada a déclaré que beaucoup d'héroïne du Mexique entrait clandestinement au Canada et que la ville de Toronto était devenue un centre de distribution de ce stupéfiant. Il a assuré le Mexique que le Canada le seconderait dans ses efforts pour mettre fin à ce commerce.

C'est surtout à la Sous-commission de l'émigration, dont faisaient également partie la Chine et l'Ukraine, que le Canada a joué un rôle utile pendant la troisième session de la Commission de la population. Il a recommandé l'exécution d'un programme en vue de résoudre les problèmes particuliers groupés sous les chefs suivants: amélioration de la statistique de l'émigration, influence de l'émigration sur les chiffres et la composition de la population des pays d'origine et de destination, influence de l'émigration sur le nombre et le caractère des ouvriers dans les deux pays, influence des circonstances économiques et sociales sur l'émigration et mesures législatives résultant des courants d'émigration (y compris les règlements d'entrée et de sortie, les restrictions sur les divers genres d'immigration, les droits civils et sociaux des immigrants).

Parmi les principales réalisations de la troisième session de la Commission de la statistique, présidée par M. Herbert Marshall, représentant du Canada, on compte l'adoption d'une classification internationale normalisée des branches d'occupations, la mise en marche d'un programme international de formation statistique et l'établissement d'un programme international de travaux futurs. Le rapport de la Commission de la statistique, ainsi que ceux des Commissions des stupéfiants et de la population, seront discutés lors de la septième session du Conseil économique et social qui s'ouvrira à Genève le 19 juillet.

---

#### NOMINATIONS ET DEPLACEMENTS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

##### Nominations

M. Frederick Martyn Meech est préposé aux services administratifs de la division consulaire. Né à Windsor (Ontario) en 1915, il y a fait ses premières études. En 1937, l'Université de Western Ontario lui conférait le grade de bachelier ès arts. Un an plus tard, M. Meech est entré au consulat du Royaume-Uni à Détroit où il a rempli les fonctions de vice-consul jusqu'au début de 1942. De 1942 à 1944, il a effectué des inspections pour le compte du Service de contrôle naval du Royaume-Uni dans plusieurs ports du Texas, à Norfolk (Virginie) et à la Nouvelle-Orléans. En outre, la marine britannique l'a chargé de plusieurs missions de liaison au cours de cette période. Peu après son retour au Canada, en 1946, M. Meech a été nommé secrétaire commercial adjoint au consulat général du Royaume-Uni à Chicago, poste qu'il a occupé jusqu'à son entrée au ministère des Affaires extérieures.

##### Déplacements

M. James Scott Macdonald, l'un des plus anciens diplomates de carrière du pays, est désigné au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Brésil. M. Macdonald est né en 1896 à Goldenville (Nouvelle-Ecosse). Après avoir terminé ses études primaires et secondaires à Sherbrooke (Nouvelle-Ecosse), il a servi en France et en Belgique au cours de la première guerre mondiale. A sa libération de l'armée, il s'est inscrit à l'Université Queens où il a obtenu les grades de bachelier ès arts et de bachelier en sciences commerciales. Entré au ministère des Affaires extérieures en 1928, il a rempli des postes à Paris, à Genève et à Washington. Secrétaire de la délégation

Reconnaissance définitive de:

M. Charles H. McLoon, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Edmonton, le 17 mai.

M. John P. MacDonald, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Toronto, le 17 mai.

M. Louis Scalabrino, vice-consul de Suisse à Montréal, le 19 mai.

M. Albert Wyler, vice-consul de Suisse à Ottawa, le 28 mai.

Départs:

M. James Macfarland, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Montréal, le 27 mai.

---

VISITES DE DIGNITAIRES ET DE PERSONNAGES  
OFFICIELS DU COMMONWEALTH ET DE L'ETRANGER

M. Camille Gutt, administrateur-gérant du Fonds Monétaire International, a visité Ottawa le 27 mai et a été l'invité à diner de l'hon. Douglas Abbott, ministre des Finances.

---

CONFERENCES ET REUNIONS INTERNATIONALES AUXQUELLES  
LE CANADA S'EST FAIT REPRESENTER

(On trouvera une liste complète des délégués dans la livraison d'avril.)

Commission de l'énergie atomique (New-York), siégeant continuellement depuis le 14 juin 1946: le chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, le général A.G.L. McNaughton. Au cours de sa seizième séance, le 17 mai, la commission a décidé de faire rapport au Conseil de sécurité et de suspendre son activité.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale (New-York), siégeant périodiquement depuis le 5 janvier: M. L.B. Pearson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Comité consultatif du siège (New-York), siégeant périodiquement depuis le 6 janvier: le très honorable C.D. Howe, ministre du Commerce.

Conseil de sécurité (New-York), siégeant continuellement depuis le 7 janvier: le chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, le général A.G.L. McNaughton. Le Canada est membre de cet organisme depuis le 1er janvier. Il en fera partie pendant une période de deux ans.

Commission des armements de type classique (New-York), siégeant périodiquement depuis le 12 janvier: le chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, le général A.G.L. McNaughton. A titre de membre du Conseil de sécurité le Canada fait partie de cet organisme depuis le 1er janvier. Il occupera ce siège pendant une période de deux ans.

Commission temporaire pour la Corée (Séoul), siégeant continuellement depuis le 12 janvier: M. G.S. Patterson, de la mission canadienne de liaison à Tokio.

Son Excellence M. Mariano Brull, Ministre de Cuba, a repris ses fonctions le 11 mai, après une visite à Cuba.

Son Excellence M. J.H. van Roijen, ambassadeur des Pays-Bas, a repris ses fonctions le 12 mai, après une visite dans l'Ouest du Canada.

Le colonel Jack C. Hodgson et le colonel Sherwood E. Buckland, de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, portent depuis le 11 mai les titres d'attaché de l'Air et d'attaché de l'Air adjoint.

La chancellerie de l'ambassade des Pays-Bas s'est établie le 15 mai au n° 168 est, avenue Laurier (Téléphone 5-7241). Les bureaux du secrétaire commercial et de l'attaché de presse se trouvent également à cette adresse. Le bureau de l'attaché agricole demeure au n° 8, Range-Road (Téléphone 2-4142).

Son Excellence M. Acyr do Nascimento Paes, ambassadeur du Brésil, est parti pour Rio-de-Janeiro le 18 mai, afin d'assister aux cérémonies qui se sont déroulées à l'occasion de la visite de Leurs Excellences le Gouverneur général et la Vicomtesse Alexander, du 11 au 17 juin. En son absence, M. Narbal Costa, premier secrétaire, est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, est parti le 24 mai pour les Etats-Unis, où il doit séjourner quelque temps. Pendant son absence, M. F.A. Mustonen, attaché, est chargé d'affaires ad interim.

#### Nouvelles nominations

Le docteur Miroslav Mares, attaché commercial, légation de Tchécoslovaquie, le 17 mai.

#### SERVICE CONSULAIRE

##### Reconnaissance provisoire de:

M. Elleard B. Heffern, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Montréal, le 7 mai.

M. Orlando de Lara, consul général de Cuba à Montréal, le 14 mai.

M. Armando Carles, consul général honoraire de Panama à Montréal, le 24 mai.

M. F.A. Mustonen, attaché, légation de Finlande, vice-consul de Finlande à Ottawa, le 25 mai.

M. Dudley E. Cyphers, vice-consul en charge du consulat des Etats-Unis d'Amérique à Calgary, pendant l'absence de Charles W. Allen, consul, actuellement en congé, le 26 mai.

M. Arthur Brooksbank, vice-consul honoraire de la Suède à Prince Rupert (C.-B.), le 31 mai.

M. Jose Leopold Romero, vice-consul des Etats-Unis à Halifax, le 31 mai.

Révision de la convention entre Berne, Berlin et Rome pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Bruxelles), le 5 juin: l'ambassadeur du Canada en Belgique, M. Victor Doré; l'adjoint au sous-secrétaire d'Etat, M. W.P.J. O'Meara, K.C., M. V.C. MacDonald, doyen de l'Université Dalhousie, conseiller technique. La convention doit étudier les problèmes suscités par la mise en oeuvre de nouveaux procédés techniques de reproduction comme la radio et la télévision depuis la dernière révision, qui remonte à 1929.

Cent-cinquième session du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (San-Francisco), le 12 juin. Le Canada compte un représentant permanent au Conseil d'administration qui se réunit à tous les trimestres et exerce une surveillance générale sur le Bureau international du travail et la Conférence internationale du travail.

Trente-et-unième session de la Conférence internationale du travail (San-Francisco), le 17 juin. Cette conférence se tient chaque année depuis 1919 en conformité de l'article 13 du traité de Versailles. La délégation canadienne comptera des représentants de l'Etat, des patrons et des travailleurs.

Assemblée mondiale de la santé (Genève), le 24 juin. Cette session sera la première de l'Assemblée mondiale de la santé qui s'est réunie précédemment à titre de commission intérimaire.

Première conférence internationale sur la poliomyélite (New-York), du 12 au 17 juillet: le docteur H. Ansley, le docteur Ernest Couture, le docteur A. Peart, tous trois du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette conférence se tiendra sous les auspices de la Fondation nationale des Etats-Unis pour la paralysie infantile.

Septième session du Conseil économique et social des Nations Unies (Genève), du 19 juillet au 13 août. Le conseil étudiera les rapports de ses commissions et des institutions spécialisées des Nations Unies, en vue de présenter des conclusions à l'Assemblée générale.

Troisième conférence régionale de la radiodiffusion régionale en Amérique du Nord (Montréal), le 2 août. Cette conférence doit reviser l'accord sur la radiodiffusion régionale en Amérique du Nord.

Congrès international de l'hygiène mentale (Londres), du 11 au 21 août: le docteur C.G. Stogdill, chef de la Division de l'hygiène mentale, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette conférence doit établir les statuts d'une fédération mondiale de l'hygiène mentale.

Conférence des membres du Conseil de direction de l'Organisation internationale de la météorologie (Oslo), du 12 au 17 août: le docteur Andrew Thompson, directeur des services météorologiques du ministère des Transports. Cette conférence doit établir le programme général de l'Organisation internationale de la météorologie. A cette organisation, fondée en 1880, succédera l'Organisation mondiale de la météorologie lorsqu'elle sera constituée.

Parties contractantes à l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (Genève), le 15 août. Les parties contractantes examineront les problèmes suscités par l'application de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

Union internationale des télécommunications, Commission des fréquences provisoires (Genève), siégeant continuellement depuis le 15 janvier: M. C.J. Acton, du ministère des Transports.

Troisième session de la Commission des questions économiques et de l'emploi du Conseil économique et social (New-York), du 19 avril au 6 mai: MM. J.J. Deutsch et S. Pollock, du ministère des Finances.

Conférence internationale sur la sécurité en mer (Londres), le 23 avril: M. Jules Léger, haut-commissariat du Canada à Londres; M. H.M. Anderson, le capitaine J.W. Kerr, MM. A.A. Young et L.E. Coffey, du ministère des Transports. Conseillers techniques et observateurs: le lieutenant D.I. Moore, du ministère de la Défense nationale (Marine); M. W.R. Gray, de la Canadian Marconi Company, Montréal; le capitaine R.W. McMurray, administrateur de la Canadian Pacific Steamships Ltd., Montréal; le capitaine de groupe V.N. Patriarche, du ministère de la Défense nationale (Aviation). Cette conférence a été convoquée par le gouvernement du Royaume-Uni sous les auspices de l'Organisation consultative des questions maritimes chargée de l'application de la convention.

Troisième session de la Commission de la statistique du Conseil économique et social (New-York), du 26 avril au 7 mai: M. H. Marshall, statisticien du Dominion et M. N. Keyfitz, du Bureau fédéral de la statistique.

Commission des stupéfiants du Conseil économique et social (New-York), du 3 au 14 mai: le colonel C.H.L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sixième partie de la première session de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale des réfugiés (Genève), le 4 mai: M. E.L.D. Wildgress, ministre du Canada en Suisse; M. J.G. MacFarlane, du ministère des Mines et Ressources.

Troisième session de la Commission de la population du Conseil économique et social (New-York), le 10 mai: M. J.T. Marshall, du Bureau fédéral de la statistique.

Division des facilités de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Genève), le 19 mai: M. P.L. Young, sous-ministre adjoint du Revenu national (Douanes), M. P.T. Baldwin, du ministère des Mines et Ressources, M. H. Pearl, du ministère des Postes, M. I. Thomas, des Lignes aériennes Trans-Canada. Cette conférence a porté sur la mise en oeuvre des vœux exprimés par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

---

CONFERENCES ET REUNIONS INTERNATIONALES AUXQUELLES  
LE CANADA SE FERA REPRESENTER

---

Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, institution spécialisée des Nations Unies (Genève), du 1er au 21 juin: le brigadier C.S. Booth, de la Commission des transports aériens, M. O.G. Stoner, du ministère des Affaires extérieures, le vice-maréchal de l'air A. Ferrier, de la Commission des transports aériens, M. Stuart Graham, du ministère des Transports, le commandant d'escadre M. Kennedy, du ministère de la Défense nationale (Aviation), M. A. Rosevear, des Lignes aériennes Trans-Canada.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

France

Accord concernant la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale, signé à Ottawa le 5 mai 1948.

Venezuela

Echange de notes portant renouvellement du modus vivendi commercial adopté le 26 mars 1941 et modifié le 13 juin 1947, signé à Caracas le 5 mai 1948.

---

PUBLICATIONS OFFICIELLES

(On peut obtenir les publications suivantes de l'Imprimeur du Roi.)

Recueil des Traités, 1947, N° 28: Echange de notes entre le Canada et la France comportant un accord concernant l'application de l'impôt français de solidarité nationale aux ressortissants canadiens et aux sociétés canadiennes, signé à Paris les 15 mai et 8 septembre 1947 (Edition bilingue).

Le Corps diplomatique, les Hauts Commissaires des Nations du Commonwealth Britannique et leurs personnels et les Représentants consulaires à Ottawa, (le 15 mai 1948).

---

DECLARATIONS OFFICIELLES SUR LES AFFAIRES EXTERIEURES  
CONSIGNEES AU COMPTE RENDU DES DEBATS

Transports et communications

Réponse du ministre des Postes à une question visant l'abaissement du tarif postal à l'égard des colis de vivres envoyés outre-mer (séance du 5 mai).

Réponse du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements à une question visant le progrès accompli par Air-Canada en ce qui concerne la mise en vigueur de l'accord canado-australien relatif au service de transport aérien entre les deux pays (séance du 6 mai).

Réponse du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements à une question visant la ligne de conduite du gouvernement à l'égard du service de transport aérien entre le Canada et l'Australie (séance du 10 mai).

Réponse du ministre des Transports à une question visant les services de transport aérien au delà des frontières internationales et à l'extérieur du Canada (séance du 14 mai).

Affaires extérieures

Débat sur les affaires extérieures (Séance du 3 mai).

Deuxième lecture d'un projet de loi pourvoyant à l'exécution du traité de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie, et la Finlande (séance du 5 mai). Réponse à une question sur le même sujet par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (séance du 14 mai).



Union internationale de la géodésie et de la géophysique (Oslo), du 19 au 28 août: le docteur Andrew Thompson, directeur des services météorologiques du ministère des Transports. Des spécialistes désignés par le gouvernement canadien doivent assister à cette conférence d'experts.

Dix-septième conférence internationale de la Croix-rouge (Stockholm), du 20 au 30 août.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (Genève), le 22 août. Cette commission intérimaire, établie par suite d'une résolution de la Conférence des Nations Unies du commerce et de l'emploi qui s'est tenue à la Havane, se chargera de préparer la première session de l'Organisation internationale du commerce lorsque cette dernière sera constituée.

Réunion annuelle de l'Association internationale pour la conservation du gibier et du poisson (Atlantic-City), du 13 au 15 septembre. Cette conférence est d'importance capitale quant à la conservation du gibier et du poisson. Le ministère des Mines et Ressources doit s'y faire représenter.

Troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), le 21 septembre.

Réunion du Conseil d'administration de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international (Washington), le 27 septembre. Ces organismes sont des institutions spécialisées des Nations Unies.

Commission industrielle du raffinement du pétrole de l'Organisation internationale du travail (Genève), septembre 1948. Cette commission est l'un des organismes tripartites de l'O.I.T. chargés d'étudier les problèmes visant les conditions de vie et de travail dans l'industrie du raffinement du pétrole.

Quatrième conférence interaméricaine de la radiodiffusion (Bogota), octobre 1948. Plusieurs Etats américains se feront représenter à cette conférence sur la radiodiffusion.

Neuvième conférence internationale des poids et mesures (Sèvres), du 12 au 21 octobre. Cette conférence se tiendra sous les auspices du Bureau international des poids et mesures.

Deuxième session de la Commission des textiles de l'Organisation internationale du travail (Le Caire), à la fin de 1948. Cette commission étudiera les conditions de vie et de travail dans l'industrie textile.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Beyrouth), du 8 octobre au 10 novembre. Cette session sera la troisième de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 1er novembre. Le Conseil se prononcera sur l'orientation des travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 15 novembre. Cette conférence sera la quatrième conférence annuelle de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

---

Réponse à une question visant l'exportation de livres (séance du 11 mai).

Réponse du ministre du Revenu national à une question visant l'importation d'oléomargarine (séance du 14 mai).

Réponse du ministre du Commerce à une question visant le fléchissement de la vente de produits canadiens sur le marché britannique, constaté dans le mémoire de l'Association des exportateurs canadiens. (séance du 18 mai).

Réponse du ministre des Pêcheries à une question visant l'exportation du foie de poisson (séance du 19 mai).

Dépôt d'un document relatif à l'importation de pêches sèches, de conserves de fruits et de noix du Brésil (séance du 20 mai).

Réponse à une question visant l'importation de clous des Etats-Unis en 1947 et 1948 (séance du 26 mai).

#### Office National du Film

Réponse à une question visant l'engagement des officiers de l'armée des Indes dans l'armée canadienne (séance du 3 mai).

Réponse à une question visant les dates de démobilisation après la deuxième guerre mondiale (séance du 3 mai).

Réponse à une question visant l'organisme de patrouille et de sauvetage du ministère de la Défense nationale (séance du 3 mai).

Réponse à une question visant l'enrôlement dans les trois armes au cours de 1947 (séance du 13 mai).

Réponse à une question visant les établissements qui se spécialisent dans la science de la guerre (séance du 17 mai).

Dépôt d'un document relatif aux établissements qui se spécialisent dans la science de la paix (séance du 17 mai).

Réponse du ministre de la Défense nationale à une question visant les mines japonaises signalées au large de l'île de Vancouver (séance du 18 mai).

#### Terre-Neuve

Réponse au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant les bases américaines à Terre-Neuve (séance du 20 mai).

#### Palestine

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la protection des nationaux britanniques à l'expiration du mandat du Royaume-Uni en Palestine (séance du 14 mai).

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une demande de renseignements concernant l'adhésion du Canada à une proposition des Etats-Unis priant le Conseil de sécurité de déclarer que la situation actuelle en Palestine constitue une menace à la paix (séance du 24 mai).

Adoption de la convention internationale sur la pêche à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946 (séance du 10 mai).

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant les rumeurs répandues par les journaux et la radio au sujet d'entretiens entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique (séance du 11 mai).

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la nomination d'un ambassadeur du Canada à Moscou (séance du 12 mai).

Réponse du premier ministre à une question visant la tenue d'une réunion des premiers ministres à Londres en juillet (séance du 31 mai).

#### Le change étranger

Mise au point du ministre des finances au sujet de chiffres cités dans l'exposé budgétaire et de la situation du Canada dans le domaine du change étranger (séance du 19 mai).

#### La Grèce

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la protestation du Canada contre les exécutions en masse (séance du 6 mai).

#### Immigration

Réponse du ministre suppléant des Mines et Ressources à une demande de renseignements concernant l'admission de ressortissants allemands qui ont des parents au Canada (séance du 11 mai).

Réponse du ministre suppléant des Mines et Ressources à une demande de renseignements concernant la pénurie de navires servant au transport de passagers du Royaume-Uni au Canada (séance du 18 mai).

Réponse du ministre suppléant des Mines et Ressources à une question visant l'immigration des Chinois (séance du 20 mai).

Débat sur les dépatriés, les réfugiés et les immigrants britanniques (séance du 31 mai).

#### Importations et exportations

Réponse du ministre du Commerce à une question visant l'adoucissement des restrictions lors de l'exposition internationale du commerce à Toronto (séance du 3 mai).

Réponse du ministre du Commerce à une question visant la prime à l'importation du métal de rebut (séance du 4 mai).

Réponse à une question visant la valeur des exportations canadiennes de poisson et de produits de la pêche en 1938 et 1947 (séance du 5 mai).

Réponse à une question visant les mesures prises en vue d'accélérer la vente du poisson canadien à l'étranger (séance du 5 mai).

Réponse à une question visant l'importation de cigares en provenance de Cuba (séance du 10 mai).

Réponse du ministre du Revenu national à une question visant l'expédition de moissonneuses-lieuses outre-frontière (séance du 10 mai).

DISCOURS SUR LES AFFAIRES EXTERIEURES

(On peut obtenir les textes suivants de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures)

La collaboration économique entre les Etats-Unis et le Canada, discours prononcé par le ministre des Finances, l'honorable Douglas Abbott, à l'Association des banquiers du Missouri (Saint-Louis, Missouri), le 4 mai 1948.

L'importance nouvelle des régions arctiques du Canada, discours prononcé par l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Hume Wrong, à un dîner donné par The Artic Institute of North America (New-York), le 7 mai 1948.

Le contrôle international de l'énergie atomique, discours prononcé par le chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, le général A.G.L. McNaughton, à l'Association d'Ottawa pour les Nations Unies, le 10 mai 1948.

Le Canada et le programme de rétablissement de l'Europe, discours prononcé par le ministre du Commerce, le très honorable C.D. Howe, au club Rotary de Montréal, le 11 mai 1948.

La formation civique, discours prononcé par le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, à l'Université McMaster (Hamilton, Ontario), le 15 mai 1948.

L'Organisation des Nations Unies: ses lacunes et ses réalisations, conférence de M. G. Ignatieff, membre de la délégation du Canada aux Nations Unies, à l'Association des instituteurs protestants de la province de Québec (Montréal), le 21 mai 1948.

Le client inconnu, discours prononcé par le gouverneur adjoint de la Banque du Canada, M. Donald Gordon, au congrès annuel des sociétés de réclame et de vente du Canada et des Etats-Unis (Cleveland) le 22 mai 1948.

MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures le très honorable L.-S. St- Laurent

Adjoint parlementaire M. W.E. Harris

Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures M. L.B. Pearson

Sous-secrétaire d'Etat associé aux Affaires extérieures M. Laurent Beaudry

Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures M. E. Reid

Missions diplomatiques

Argentine

Ambassade du Canada, Bartolome Mitre, 478, Buenos-Aires  
Ambassadeur, M. W.F. Chapman

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la reconnaissance par le Canada de l'Etat d'Israël (séance du 17 mai).

Débat sur la question de Palestine (séance du 31 mai).

#### Le commerce et les tarifs douaniers

Première lecture d'un projet de loi présenté par le ministre du Revenu national tendant à donner suite aux engagements que comporte l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (séance du 4 mai).

Réponse du ministre des Finances à une question visant l'abaissement des droits douaniers entre le Canada et les Etats-Unis (séance du 6 mai).

Déclaration au sujet de l'exposition canadienne du commerce international (séance du 31 mai).

#### Etats-Unis

Réponse du ministre de la Défense nationale à une demande de renseignements concernant la visite au Canada du secrétaire d'Etat des Etats-Unis à la Défense nationale (séance du 3 mai).

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la présence du consul-général des Etats-Unis à Toronto au congrès des municipalités de l'Ontario (séance du 7 mai).

#### COMMUNIQUEES AUX JOURNAUX

Composition de la délégation canadienne à la deuxième assemblée générale de l'O.A.C.I. à Genève (le 3 mai, n° 47).

Signature d'un accord relatif aux brevets par la France et le Canada (le 5 mai, n° 38).

Conclusion d'un accord entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de l'industrie des coquillages (le 5 mai, n° 39).

Désignation de M. James Scott Macdonald au poste d'ambassadeur du Canada au Brésil (le 10 mai, n° 40).

Nomination d'un groupe de Canadiens chargés de désigner les candidats à la Cour internationale de justice (le 18 mai, n° 41).

Texte d'un message de félicitations adressé par le premier ministre au généralissime Tchiang Kai-Chek (le 19 mai, n° 42).

Texte d'un message de félicitations adressé par le premier ministre au nouveau président de l'Italie (le 20 mai, n° 43).

Grèce

Ambassade du Canada, 31 boul. de la Reine Sophie, Athènes  
Ambassadeur, le major-général L.-R. LaFlèche, D.S.O.

Inde

Haut commissariat du Canada, Hotel Imperial, Nouvelle-Delhi  
Haut commissaire, M. J.D. Kearney, C.R.

Irlande

Haut commissariat du Canada, 92 Merrian Square West, Dublin  
Haut commissaire, l'honorable W.F.A. Turgeon, C.R.

Italie

Ambassade du Canada, via Saverio Mercadante 15-17, Rome  
Ambassadeur, M. Jean Désy, C.R.

Luxembourg

Ambassade du Canada, 46, rue Montoyer, Bruxelles, Belgique  
Ministre, M. Victor Doré, C.M.G.

Mexique

Ambassade du Canada, Edificio International, Paseo de la Reforma,  
N° 1, Mexico  
Ambassadeur, M. S.D. Pierce, O.B.E.

Norvège

Légation du Canada, Fridtjof Nansens Plass, 5, Oslo  
Ministre, M. E.J. Garland

Nouvelle-Zélande

Haut commissariat du Canada, Government Life Insurance Bldg.,  
Customs Quay, Wellington  
Haut commissaire, M. A. Rive

Pays-Bas

Ambassade du Canada, Sophialaan 1A, La Haye  
Ambassadeur, M. Pierre Dupuy, C.M.G.

Pérou

Ambassade du Canada, Edificio Boza San Martin, Lima  
Ambassadeur, M. J.A. Strong

Pologne

Légation du Canada, Hôtel Bristol, Varsovie  
Chargé d'affaires a.i., M. K.P. Kirkwood

Portugal

Consulat général du Canada, Rua Rodrigo Fonseca, 103-40, Lisbonne  
Consul général suppléant, M. L.S. Glass

Australie

Haut commissariat, State Circle, Canberra  
Haut commissaire, M. K.A. Green, O.B.E.

Belgique

Ambassade du Canada, 46, rue Montoyer, Bruxelles  
Ambassadeur, M. Victor Doré, C.M.G.

Brésil

Ambassade du Canada, Avenida President Wilson, 165, Rio-de-Janeiro  
Ambassadeur, M. J.S. Macdonald

Consulat du Canada, rua 7 d'Abril 252, Sao-Paulo  
Consul, M. J.C. Depocas

Chili

Ambassade du Canada, Bank of London & South America Building, Santiago  
Ambassadeur, M. C.F. Elliott, C.M.G., C.R.

Chine

Ambassade du Canada, N° 3, Ping Tsang Hsiang, Nankin  
Ambassadeur, l'honorable T.C. Davis, C.R.

Consulat du Canada, 27 The Bund, Changhaï  
Conseiller commercial, le colonel L.M. Cosgrave, D.S.O.

Cuba

Légation du Canada, Avenida de Las Misiones N° 17, La Havane  
Ministre, M. C.-P. Hébert

Danemark

Légation du Canada, Osterbrogade 26, Copenhague  
Ministre, M. H. Laureys

Etats-Unis

Ambassade du Canada, 1746 Massachusetts Ave., N.W. Washington 6 (D.C.)  
Ambassadeur, M. H.H. Wrong

Consulat général du Canada, 620 Fifth Ave., New-York  
Consul général, M. H.D. Scully

Consulat général du Canada, Chicago (Ill.)  
Consul général, M. Edmond Turcotte

Consulat du Canada, Détroit (Michigan)  
Consul, M. J.J. Hurley

Vice-consulat du Canada, 120 Exchange St., Portland (Maine)  
Vice-consul honoraire, M. A. Lafleur

France

Ambassade du Canada, 72, avenue Foch, Paris  
Ambassadeur, le major-général George-P. Vanier, D.S.O., C.M.

Etats-Unis (suite)

Le général A.G.L. McNaughton, C.H., C.B., C.M.G., D.S.O.

Représentant du Canada à la Commission pour la Corée,  
M. G.S. Patterson

Japon

Mission canadienne de liaison, 16 Omote-Machi, 3 Chome, Akaska-ku,  
Tokio

Chef de la mission, M. E.H. Norman



Royaume-Uni

Haut commissariat du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres  
Haut commissaire, M. N.A. Robertson

Suède

Légation du Canada, Strandvogen 7 C, Stockholm  
Chargé d'affaires a.i., M. F.H. Palmer

Suisse

Légation du Canada, Thumstrasse 95, Berne  
Ministre, M. L.D. Wilgress

Tchécoslovaquie

Légation du Canada, Krakowska 22, Prague 2  
Chargé d'affaires a.i., M. R.M. Macdonnell

Terre-Neuve

Haut commissariat du Canada, Circular Road, Saint-Jean  
Haut commissaire suppléant, M. P.A. Bridle

Turquie

Ambassade du Canada, Ankara  
Ambassadeur, le major-général V.M. Odlum, C.B., C.M.G., D.S.O.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Ambassade du Canada, 23 Starokonyushny Pereulok, Moscou  
Chargé d'affaires a.i., M. J.W. Holmes

Union Sud-Africaine

Haut commissariat du Canada, Barclay's Bank Bldg., 206 Church St.,  
West, Pretoria  
Haut commissaire, M. E.D. McGreer

Venezuela

Consulat général du Canada, N° 805 Edificio America, Esquina Veroes  
Caracas  
Consul général suppléant, M. C.S. Bissett

Yougoslavie

Légation du Canada, Belgrade  
Ministre, M. Emile Vaillancourt

Missions spéciales

Allemagne

Mission militaire canadienne (B.A.O.R. 4, Post Office E. 560) Berlin  
Chef de la mission, le lieutenant général Maurice Pope, C.B., C.M.

Etats-Unis

Représentant du Canada à la Commission de l'énergie atomique  
630 Fifth Avenue, New York



Emissions quotidiennes sur ondes courtes du Canada

Horaire en vigueur à partir du 14 juin, 1948.  
(Tout changement sera annoncé au micro.)

<u>Heure du méridien de Greenwich</u>	<u>Programme</u>	<u>Fréquences</u>
<u>Pour l'Europe</u>		
1300-1500	<u>Semaines.</u> Ouverture, musique et commentaires officiels des Nations-Unies.	(Semaines) <u>1300-2235 GMT</u>
1430-1500	<u>Dimanches.</u> Ouverture et intermède musical	CKNC (16 mètres, 84 (17 mégacycles, 82. <u>1414-1600 GMT</u>
1500-1530	Tchèque (le jeudi en allemand) Suédois (dimanches) Hollandais (lundi et mercredi) Allemand (mardi et vendredi) Tchèque (jeudi et samedi)	CKCX (19 mètres, 75 (15 mégacycles, 19. <u>1300-1412 GMT</u> <u>1605-2235 GMT</u>
1545-1715	Anglais	CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles, 32.
1715-1745	Hollandais	(ø samedis et dimanches 2205)
1745-1830	Français	
1830-1900	Tchèque	(dimanches)
1900-1920	Suédois	<u>1430-2205 GMT</u>
1920-1940	Norvégien	CKNC (16 mètres, 84.
1940-2000	Danois	(17 mégacycles, 82.
2000-2030	Allemand	<u>1430-1600 GMT</u>
2030-2100	Français	CKCX (19 mètres, 75
2100-2200	Anglais	(15 mégacycles, 19.
2200-2215	Tchèque (sauf samedis	<u>1605-2205 GMT</u>
2215-2230	Allemand (et demanches)	CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles, 32.

Pour l'Australie et la Nouvelle Zélande  
(Dimanches seulement)

0845-1035	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacific	CHOL (25 mètres, 60 (11 mégacycles, 72.
0300-0335	(Tous les jours sauf le lundi) Commentaires officiels en anglais des Nations-Unies	CHLS (31 mètres, 22 ( 9 mégacycles, 61. CKNC (16 mètres, 84 (17 mégacycles, 82. CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles, 32.

Heure normale de l'ouest

1820-1917	<u>Pour les Caraïbes</u> Programme en anglais pour les Caraïbes et l'Amérique Latine	CKCX (19 mètres, 75. (15 mégacycles, 19. CHOL (25 mètres, 60. (11 mégacycles, 72.
-----------	---	--

Pour l'Amérique Latine

1917-2000	Portugais	<u>1917-2135 EST</u>
2000-2100	Espagnol	CKCX (19 mètres, 75.
2100-2115	ø Informations en anglais	(15 mégacycles, 19.
2115-2130	ø Commentaires en anglais (øsauf le samedi et le dimanche)	<u>1935-2135 EST</u> CKNC (16 mètres, 84. (17 mégacycles, 82.

N.B. On voudra bien noter que depuis le 14 juin, 1948, le Service International de Radio-Canada a inauguré un service additionnel d'une demi-heure à l'adresse des auditeurs anglais des Caraïbes et de l'Amérique Latine. Ce service comprend des informations et des commentaires.

